

02 juin 2009

Préconisations sur la réforme du lycée



RICHARD DESCOINGS

Introduction : questions de méthode	6
1 - Le lycée : un sujet sensible	6
<i>a) De nombreux acteurs concernés</i>	6
<i>b) Le rôle du lycée : un sujet de polémique</i>	7
2 - Une exigence d'écoute, de considération et de reconnaissance	8
<i>a) Une exigence de reconnaissance</i>	8
<i>c) Une méthode innovante qui prend en compte cette exigence</i>	10
3 - Une exigence de crédibilité	12
4 - Le contrat de départ de la Mission	13
5 - Les 6 convictions au fondement de la réflexion sur le lycée	14
6 - Identification des priorités pour la réforme du lycée	14
1. Redéfinir le rôle du lycée	16
1 - Diagnostic	16
<i>a) Les trois objectifs du lycée</i>	16
<i>b) Derrière ces objectifs, d'intenses débats</i>	16
<i>c) Tous les jeunes doivent-ils aller au lycée ?</i>	20
2 - Préconisations	23
<i>a) Accompagnement des élèves dans l'autonomie</i>	23
<i>b) Équité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire, internats et égalité des chances</i>	24
<i>c) Égalité des chances et accueil des personnes en situation de handicap</i>	25
<i>d) Le CDI « poumon du lycée »</i>	25
Redéfinir le rôle du lycée	26
2. Accompagner l'orientation des élèves	28
1 - diagnostic	28
<i>a) Une orientation subie, conséquence d'une information insuffisante et orientée</i>	28
<i>b) Quel rôle doit avoir la classe de seconde ?</i>	29
<i>c) La préparation à l'insertion professionnelle</i>	31
2 - Préconisations	35
<i>a) La révolution nécessaire de l'orientation : inscrite dans le temps long, appuyée par des rencontres et le parrainage</i>	35
<i>b) Une égale information sur les voies et les filières en continu dès le collège</i>	37
<i>c) La seconde : un an pour se déterminer entre filière générale et filière technologique</i>	41
Accompagner l'orientation des élèves : synthèse	42
3. Rééquilibrer les voies et les séries	44
1 - Diagnostic	44
<i>a) La prédominance de la série S, dans l'esprit du temps ou à rebours de l'idéal républicain ?</i>	44

<i>b) La distinction entre voie générale et voie technologique, source de progrès démocratique ou arme de reproduction sociale ?</i>	48
2 - Préconisations	51
<i>a) Faire de la Seconde une vraie classe de détermination</i>	51
<i>b) Poursuivre la rénovation des filières technologiques</i>	52
<i>c) Equilibrer les filières de la voie générale</i>	53
Rééquilibrer les voies et les séries : Synthèse	56
4. Rénover les enseignements et s'interroger sur les modes d'évaluations	58
1 - Les trois préalables	58
<i>a) Investir dans la formation continue des enseignants</i>	58
<i>b) Faire confiance à l'engagement et au professionnalisme des équipes pédagogiques et des équipes de direction</i>	58
<i>c) Diffuser les innovations</i>	60
<i>d) Investir dans la maintenance informatique</i>	60
2 - Les préconisations	61
<i>a) La transmission des savoirs et la construction de l'esprit critique. Quel sens donner aux programmes et à leur changement ?</i>	61
<i>b) Quels nouveaux apprentissages ?</i>	63
<i>c) Des évaluations exigeantes mais qui sachent encourager</i>	64
<i>d) Formation à l'autonomie par les apprentissages</i>	65
<i>e) Quelles finalités pour l'enseignement des langues ?</i>	65
<i>f) Engagement lycéen et prise de responsabilités</i>	67
<i>g) Le lycée comme lieu de formation permanente.</i>	69
Moderniser les enseignements et les évaluations : Synthèse	70
5. Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée.	74
1 - Diagnostic	74
<i>a) Repenser l'emploi du temps et responsabiliser les lycéens</i>	74
<i>b) Repenser les missions de l'enseignant</i>	76
2 - Préconisations	77
<i>a) Emplois du temps et autonomie des lycéens</i>	77
<i>b) Conditions du métier au lycée</i>	79
<i>c) Une évaluation des établissements qui tiennent compte de la qualité de vie au lycée</i>	79
Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée : synthèse	80
Conclusion - Préconisations : les choix possibles	84



Introduction : questions de méthode

1) Le lycée : un sujet sensible

a) De nombreux acteurs concernés

Deux millions et demi de lycéens, le double de parents, plusieurs centaines de milliers de professeurs... la question du lycée concerne directement une part très importante de la population française. Elle suscite obligatoirement des débats vifs et passionnés, que les autorités de la République se doivent obligatoirement d'écouter et de comprendre si elles veulent conduire une réforme au succès.

Les lycéens ont une conscience aigüe que leur avenir est en jeu lorsqu'on parle de leurs études, plus que les enfants des écoles et même que les collégiens au moins jusqu'à la classe de 3^{ème}. Le lycée est l'espace et le moment où se construisent leur autonomie intellectuelle et leur accession à la citoyenneté, et où se prépare leur future insertion professionnelle. Comment s'étonner qu'ils manifestent autant d'enthousiasme à participer au débat? Comment s'étonner qu'ils soient vigilants sur la qualité d'écoute et la sincérité des adultes qui vont influencer sur leur avenir ?

Qui dit avenir des jeunes, dit naturellement préoccupation **des parents**. Le souci des parents pour leurs enfants est déjà très grand lorsque ceux-ci sont à l'école puis au collège. Il prend une acuité particulière au lycée, au moment où les jeunes quittent progressivement l'adolescence et doivent faire face à des choix d'orientation qui vont conditionner leur avenir professionnel et social. A mesure que se rapproche le moment de l'insertion professionnelle, l'état du marché du travail devient une donnée importante dans la réflexion des lycéens sur ce qu'ils attendent de l'Education nationale.

Les enseignants exercent un métier de passion : passion pour leur discipline, pour la transmission du savoir académique et du savoir-faire méthodologique. Passion pour un mode d'activité professionnelle qui n'est semblable ni à celui des administrations publiques ni à celui des entreprises, passion pour un style de vie.

Les professionnels non-enseignants vivent non moins intensément que les professeurs leur activité au sein des lycées : **équipes de direction, conseillers principaux d'éducation et infirmières, conseillers d'orientation psychologues, assistantes sociales, intendants et personnels administratifs et techniques** ont pour rôle de faire vivre ensemble la communauté éducative et sont constamment au front, tout en s'interrogeant parfois sur le rôle et la place qui leurs sont reconnus par la société.

De nombreux adultes travaillant au lycée ont connu au cours de leur existence professionnelle plusieurs annonces de réformes sans que l'effectivité de ces réformes soit toujours assurée, sans que chacun ait eu nécessairement le temps de s'approprier leur sens. Sans que des évaluations aient été rigoureusement menées et présentées à la communauté éducative pour expliquer telle ou telle décision. **La suppression des travaux personnels encadrés** en 2005 en est l'un des exemples les plus souvent cités. **Il en résulte une suspicion à l'idée de toute réforme dans le milieu de l'Education nationale, alors même que le besoin d'évolution et d'ajustement est clairement ressenti.**

b) Le rôle du lycée : un sujet de polémique

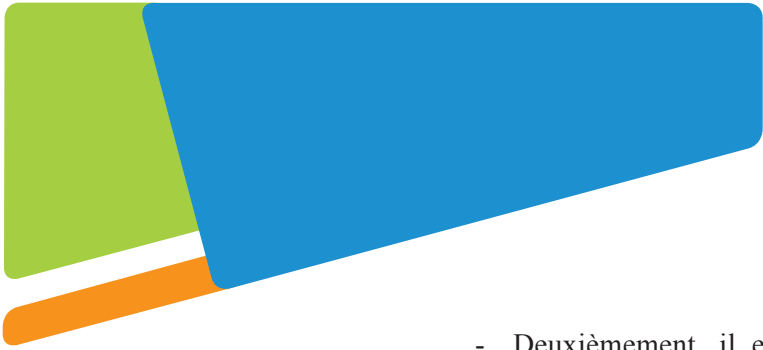
S'il est difficile de « réformer » le lycée, c'est parce que les désaccords sont nombreux, notamment sur la question du sens des études secondaires et sur le rôle du lycée.

D'une part, le lycée a longtemps été en France le lieu de formation des futures élites professionnelles, bien plus que les universités. C'est en leur sein que sont installées les classes préparatoires aux grandes écoles, qui avec les BTS et les IUT sont les filières post Bac les plus demandées par les lycéens de Terminale.

D'autre part, le lycée est traditionnellement le lieu du premier enseignement scientifique, bien plus que dans les autres pays européens. Parce que dans notre pays, les universités ont longtemps été faibles, par le nombre de leurs étudiants, par leur capacité de recherche, et même par les formations proposées, ce sont les lycées qui ont constitué le lieu des formations d'excellence. **Le Bac est le premier grade de l'enseignement supérieur :** ce n'est pas seulement parce qu'il donne accès aux universités à ses titulaires ; c'est d'abord parce que le lycée a longtemps été pensé comme une propédeutique à l'enseignement supérieur. D'où l'immense importance accordée aux disciplines. D'où l'immense attachement des enseignants, formés à l'université dans une discipline, recrutés par concours dans une discipline et définissant leur métier par la transmission du savoir dans cette même discipline.

Si le bac est le premier grade de l'enseignement supérieur, ce n'est pas pour autant qu'il faut attribuer au lycée la responsabilité du taux d'échec constaté dans le premier cycle universitaire. Ce taux d'échec - 50% en premier cycle - s'explique par deux raisons :

- l'inadaptation des programmes pédagogiques et de l'encadrement dans les programmes du premier cycle universitaire constitue un élément discriminant pour un grand nombre d'étudiants. Comme le soulignent des enseignants lors des tables rondes, **rien ne démontre que la semestrialisation soit un facteur de réussite à l'Université et par conséquent l'on peut s'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à l'importer au lycée.**

- 
- Deuxièmement, il existe un effet d'éviction qui pousse des bacheliers technologiques vers les universités générales alors même qu'ils n'y sont ni préparés ni destinés. **En effet, les meilleurs lycéens de la voie générale accaparent non seulement les places dans les Grandes Ecoles, mais aussi pour une bonne part celles des IUT et des BTS au détriment des bacheliers des filières technologiques dont elles constituent le débouché naturel.** Au total, les étudiants issus des bacs technologiques se trouvent plus encore exposés que ceux des bacs généraux à l'échec en premier cycle de l'université (hors IUT).

La question du lycée en France est ainsi un **sujet de société**. Il occupe une place toute particulière dans le service public de l'Education nationale. Ce n'est pas un sujet administratif qui peut être traité de façon technique. Par son histoire très particulière dans notre pays, par les valeurs qu'il porte, par l'importance des représentations sociales dont il est l'objet, le lycée est une institution majeure de notre République.

Actuellement, le lycée, dans sa voie générale, est encore marqué par un héritage élitiste, intellectuellement et socialement. **Pour les lycéens qui réussissent, le lycée français est sans doute un des tout meilleurs des pays développés.** Par son degré d'exigence intellectuelle. Par la variété des formations qu'il propose. Par l'excellence des bacheliers qu'il forme. Et ce lycée là, une immense majorité des professeurs veut le préserver. Tout comme les lycéens qui ont la capacité de résister au rythme scolaire, aux méthodes pédagogiques, à la nature de l'évaluation et de l'orientation. Tout comme les parents des lycéens qui réussissent.

D'autres lycéens, qui ne réussissent pas, qui « ne comprennent pas ce qu'ils font là », s'interrogent : « à quoi ça sert ? », à quoi servent ces disciplines, ces méthodes pédagogiques, cette façon si « scolaire » d'être évalué ? Quel sens donner à des études secondaires qui s'honorent d'être désintéressées, notamment dans la voie générale ?

Au regard de ces constats, la mission sur la réforme du lycée a été conduite en se soumettant à deux exigences : **une exigence d'écoute, une exigence d'utilité.**

2) Une exigence d'écoute, de considération et de reconnaissance

a) Une exigence de reconnaissance

La reconnaissance que les lycéens sont de jeunes adultes est essentielle. Certains seulement ont dépassé l'âge de la majorité. Mais tous sont très attentifs à leurs droits et au regard que porte sur eux la société. Les lycées où l'ambiance est la plus propice aux études réussies et au développement personnel des élèves sont souvent ceux où les lycéens sont le mieux associés à la vie de l'établissement : au conseil d'administration, au conseil de la vie lycéenne (CVL), à la Maison des

lycéens, au conseil de classe parfois même. Veut-on des lycéens responsables ? Alors il convient de les associer à la prise de responsabilités. Veut-on qu'ils se comportent comme de jeunes adultes ? Alors considérons les comme tels. Engageons-les dans le débat.

Rien n'est plus insupportable pour nombre de lycéens que le sentiment qu'ils ont parfois d'être humiliés par un système qu'ils ne comprennent pas, et dont ils pensent qu'il les traite de façon anonyme sans les associer aux décisions. Ils veulent être considérés comme des personnes. Ils veulent qu'on prenne le temps d'argumenter, d'expliquer, bref de débattre avec eux.

Or, à travers les CVL, les Conseils Académiques de la Vie Lycéenne (CAVL) et le Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL), d'une part, l'UNL (Union Nationale Lycéenne) et la FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne) d'autre part, **les lycéens énoncent sur le lycée des propos fermes mais mesurés, formulent des propositions ambitieuses mais concrètes.** Les ignorer ou donner le sentiment qu'ils ne sont consultés que pour la forme entraîne leur révolte.

En revanche, ces jeunes adultes, ou ces adolescents en train de devenir adultes, doivent de leur côté comprendre que la vie au lycée doit obéir à des règles, de respect, de civilité et, aussi, d'engagement. Et en tout premier lieu, de travail et d'effort. Quels que soient la passion et le dévouement dont font preuve les adultes en charge de l'éducation des lycéens, ils ne peuvent rien sans la motivation et le respect de celles et ceux à qui ils consacrent leur métier.

Les professeurs, enseignants documentalistes et chefs de travaux n'ont pas moins besoin de respect et de considération que les lycéens. Une partie d'entre eux a le sentiment, sinon d'être méprisée, du moins d'être peu entendue et facilement caricaturée.

Les personnels de direction qui ont pourtant la charge de mettre en œuvre tout projet de réforme et de défendre celui-ci ne peuvent pas comprendre qu'on les laisse dans l'ignorance des différentes étapes de la construction d'une réforme et de l'argumentation qui a conduit à effectuer les choix retenus. Ils sont également les mieux placés pour savoir ce qui est réaliste et ce qui est irréalisable si l'on ne se donne pas le temps et les moyens de réussir. Enfin n'oublions pas tous les autres adultes qui sont essentiels à la vie au lycée : **conseillers d'orientation psychologues, CPE, équipes médico-sociales, personnels administratifs et techniques.**

Pour comprendre les ressorts qui meuvent les différents acteurs de ce champ de forces qu'est un lycée, **il faut les écouter et les comprendre – et si possible les aimer.**



b) Une méthode innovante qui prend en compte cette exigence

Les travaux sur le lycée ne manquent pas.

Des auteurs de premier plan se sont déjà exprimés, d'**Antoine Prost** à **Claude Thélot**, en passant par **Philippe Mérioux**, pour ne citer que quelques uns d'entre eux.

- **Les nombreuses organisations** représentant professeurs, lycéens, chefs d'établissement, parents, ainsi que toutes celles et ceux qui constituent la communauté éducative, ont élaboré et exprimé des positions très argumentées portant leur vision du lycée.
- Depuis Alain Savary, **les ministres de l'Education Nationale, Jean-Pierre Chevènement, René Monory, Lionel Jospin, François Bayrou, Claude Allègre, Jack Lang, Luc Ferry, François Fillon** ont, par les politiques qu'ils ont élaborées et mises en œuvre, façonné le lycée d'aujourd'hui. **Xavier Darcos** a déjà engagé la réforme du lycée professionnel. A leurs côtés, les Inspections générales ont conduit des travaux très éclairants sur de nombreuses questions ayant trait à la réforme du lycée.
- **Le Parlement** s'est prononcé à de multiples reprises soit en légiférant, soit par le travail de ses commissions donnant lieu à des publications (rapport d'information du Sénateur Jacques Legendre, « A quoi sert le baccalauréat », publié le 3 juin 2008, rapport de la mission Durand - Apparue publié le 27 mai 2009).

La mission qui m'a été confiée ne prétend nullement ajouter des analyses nouvelles ou des réflexions plus approfondies à toutes celles qui ont ainsi été formulées.

La démarche que j'ai adoptée est fondée sur l'écoute et la prise en considération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, à commencer par les lycéens. Non pas pour servir une idée *a priori* du lycée ou pour illustrer des propos d'expert, mais bien pour partir du terrain. **Partir des acteurs de terrain, de leurs doléances, de leurs analyses, de leurs préconisations pour les faire remonter et pour qu'elles permettent la construction d'une vision du lycée de demain.**

Pour moi il s'agit d'une exigence fondamentale pour restaurer un minimum de confiance de ces acteurs dans l'intérêt des débats qui sont conduits au sein et autour de l'Education Nationale. **Imposer une réforme par le haut peut apparaître plus facile mais cette méthode rencontre très vite des limites** parce que justement elle ne laisse pas de place au dialogue, à l'écoute, et à l'expertise de ceux qui vivent le lycée au quotidien.

Plutôt que de procéder par de grandes réformes globales identifiées à une loi, mais à l'effectivité incertaine, je suggère de faire **de l'échange et de la délibération** entre tous les acteurs de la communauté éducative, à l'échelle des établissements, des Académies comme à l'échelle nationale, **le mode d'être**

et d’agir de l’Education Nationale. Ses personnels comme les élèves et les familles le méritent. **Je préconise que cette méthode ne se limite pas à la seule phase d’élaboration, mais se poursuive lors de la négociation et de la mise en œuvre du nouveau projet de réforme dans la même exigence d’écoute, de dialogue, mais aussi d’évaluation.** Il n’a pas été rare lors des tables rondes qu’a organisées la mission que des participants se soient étonnés de pouvoir parler ensemble, toutes générations confondues, de façon libre, pendant deux ou trois heures, des questions d’Education, des finalités et du sens du lycée. Pour beaucoup, c’était une première. S’ils se réjouissaient de pouvoir ainsi délibérer en présence d’un médiateur, ils regrettaient tout autant qu’il eut fallu attendre cette mission pour que soient conduits de tels échanges.

Pourquoi, au-delà de cette mission, ne pas les rendre plus réguliers ? La situation est paradoxale puisqu’elle voit des acteurs de la communauté éducative profondément impliqués dans la réflexion sur les questions d’Education mais un fonctionnement qui laisse peu de place à l’échange et la construction de dynamiques collectives qui sont pourtant au fondement d’une politique éducative réussie.

Dans le même temps, les participants aux tables rondes et la plupart des contributeurs appellent de leur vœu **le maintien de l’engagement de l’Etat.** L’attachement au baccalauréat national, aux programmes nationaux et au recrutement national de personnels statutaires a presque toujours été rappelé. L’Etat doit être le garant de l’égalité républicaine. Il se doit aussi de donner un sens plus concret et mieux effectif au principe d’égalité des chances.

Seule une lecture superficielle verrait une contradiction dans la demande simultanée d’un rôle de l’Etat affermi en matière d’Education et la reconnaissance de l’expertise des acteurs de terrain. **Ce n’est pas en effet la mission de l’Etat qui est contestée ; ce sont les modalités de son intervention et la philosophie de son action qui sont questionnées.**

Le lycée napoléonien avait une vocation militaire. Il n’étonne par conséquent personne que la centralisation des décisions et la forte hiérarchie aient été un fondement de cette institution et de son administration. Doit-il en être de même en 2009 ?

L’autre principe de ma méthode concerne **l’affirmation des objectifs de la réforme. Une analyse qui se limiterait aux structures et à l’organisation serait à mon sens vouée à l’échec.** L’architecture de la scolarité ne peut se concevoir sans prendre d’un même mouvement en considération le contenu des programmes, les mœurs sociales qui déterminent la vie au lycée, les pratiques pédagogiques, les modalités d’évaluation des élèves, les processus d’orientation, les relations entre professeurs et élèves, entre parents et professeurs, et sans oublier que chaque établissement est singulier.



3) Une exigence de crédibilité

La crédibilité de la mission s'est d'abord ancrée dans une consultation honnête et sincère

La mission de consultation a été lancée en janvier 2009

Son objectif était de recueillir les témoignages, attentes, aspirations et propositions des acteurs du lycée. Pour ce faire, **la mission s'est rendue dans 76 départements**, dans 80 lycées et y a organisé des débats rassemblant professeurs, lycéens, équipes de vie scolaire et d'encadrement, et les parents d'élèves. Ces réunions ont accueilli, durant deux à trois heures, entre 50 et 200 personnes. Au total, 6300 personnes ont participé aux tables rondes de la mission de consultation sur la réforme du lycée.

Par ailleurs, dans chaque Académie, la mission a rencontré les proviseurs et les représentants des équipes d'encadrement et de vie scolaire lors d'assemblée qui leur étaient dédiées.

Enfin, au niveau national, elle a rencontré et consulté les organisations représentatives des personnels, des parents et des lycéens.

Afin d'aller encore plus loin dans la consultation et d'échanger avec ceux qu'elle n'a pas eu l'occasion de rencontrer, la mission a créé un site Internet en partenariat avec YouTube™, « **lyceepourtous.fr** » et un blog conversationnel qui a permis d'ouvrir très largement le débat, notamment avec les jeunes générations de notre pays (**environ un demi-million de visiteurs uniques**). Ce site donne ainsi la parole à tous ceux qui le souhaitent sur l'ensemble du territoire de la République, en Métropole comme en Outre Mer.

Mais les interlocuteurs de la Mission ont tous été très clairs. Pour être crédible, la Mission ne peut simplement écouter et comprendre : elle doit également convaincre les autorités de l'Etat de prendre en considération les aspirations exprimées et formuler **un nouveau projet de réforme qui tienne véritablement compte des attentes**.

Cette tâche est évidemment complexe puisque ces attentes peuvent être sur un grand nombre de points contradictoires. Mais chacun pourra constater à la lecture des préconisations qui suivent que celles-ci émanent systématiquement des propositions recueillies pendant la phase de consultation.

Une des principales demandes formulées à l'automne dernier concernait la question des moyens. L'annonce simultanée des réductions d'effectifs pour la rentrée 2009 et de la réforme du lycée avait fait accroire que le projet de réforme du lycée n'était qu'un moyen déguisé de justifier une baisse des moyens.

Lors de son discours de Saint Lô, le Président de la République a levé cette hypothèque en affirmant avec force que la réforme du lycée se ferait à **taux d'encadrement constant**. Il l'a répété lors de sa visite dans un lycée de Massy, le 20 mai 2009.

4) Le contrat de départ de la Mission

On repart de zéro, c'est-à-dire du lycée général et technologique tel qu'il existe en juin 2008. Le Président de la République comme le Ministre de l'Education Nationale l'ont affirmé avec force en décembre 2008 et en janvier 2009.

Je ne me suis donc senti tenu ni par les éléments de réforme qui avaient été présentés l'automne dernier ni par la méthode qui avait été suivie. En revanche, il n'y avait aucune raison de rejeter par principe tel ou tel élément du projet discuté qui paraîtrait particulièrement pertinent pour répondre aux besoins des lycéens.

Le nouveau projet de réforme à élaborer doit partir des attentes des lycéens, de leurs familles, de leurs professeurs et de la société. Il ne peut se donner pour objet une réduction des moyens des lycées. C'est sur cette base que j'ai engagé ma mission. Le nouveau projet de réforme que peuvent constituer les préconisations énoncées dans ce texte ne s'est jamais donné pour objectif de réduire les moyens des lycées.

Partir du sens, des finalités et des objectifs pour présenter chacun des éléments d'évolution concevables pour le lycée. Mettre en lumière les accords et les désaccords, les arguments « pour » et les arguments « contre » telle ou telle mesure... et aussi le rapport des forces engagées dans telle ou telle bataille d'idées.

La conviction que je me suis forgée depuis presque 20 ans que j'œuvre au sein du monde éducatif, c'est qu'il n'y a pas de sujet « technique » dans ce domaine, et assurément pas sur la question du lycée. Tout est politique, politique publique et politique partisane, l'une et l'autre étroitement imbriquées, sans que le clivage droite/gauche puisse à lui seul fournir les clés d'une analyse éclairante du rôle des acteurs et de leur prise de position dans les différents débats que je mentionnerai.

Partir du terrain, c'est-à-dire des établissements ; prendre le temps de l'écoute, faire authentifier les synthèses de chacune des rencontres qui se sont tenues, rendre compte de la prise en considération des opinions exprimées et des propositions énoncées ont constitué la méthode. C'était une exigence de base pour restaurer un minimum de confiance des acteurs dans l'intérêt du débat démocratique.



5) Les 6 convictions au fondement de la réflexion sur le lycée

1) Le nouveau projet de réforme du lycée doit englober **et le lycée général et technologique et le lycée professionnel** (la situation présente est favorable : une réforme du lycée professionnel a commencé d'être mise en œuvre à la rentrée 2008 - il ne s'agit pas de la reprendre mais d'articuler la réforme du lycée général et technologique à cette réforme du lycée professionnel) - ; les filières STG et ST2S de la voie technologique ont été récemment renouvelées.

2) le débat sur le nouveau projet de réforme doit donner la même importance **à la voie technologique et à la voie générale** ;

3) **l'évolution du contenu des programmes ne peut être dissociée ni de l'évolution des structures de scolarité ni de l'organisation de l'emploi du temps** : la nature et la conception des savoirs transmis au lycée, les objectifs de développement d'une culture commune aux lycéens, les pratiques pédagogiques et la maîtrise de la méthodologie sont au cœur de toute réflexion sur l'évolution du lycée ;

4) **l'orientation en fin de 3^{ème}** tout comme l'orientation vers les études supérieures et l'insertion professionnelle doivent être considérées comme des éléments-clés de toute évolution du lycée ;

5) **les Régions doivent être étroitement associées au projet de réforme** ;

6) **le projet doit être simple, robuste et argumenté : la compréhension de son sens et de ses finalités est la condition de sa réussite.**

6) Identification des priorités pour la réforme du lycée

La mission a identifiée empiriquement, grâce à la consultation conduite, cinq priorités pour la réforme du lycée.

1) Dans le cadre d'une simple réforme partant du lycée existant :

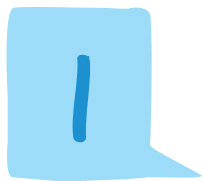
- 1) Redéfinir le rôle du lycée
- 2) Accompagner l'orientation des élèves
- 3) Rééquilibrer les voies et les séries
- 4) Renover les enseignements et s'interroger sur les modes d'évaluation

2) Dans le cadre d'une refondation du lycée

- 5) Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant



Redéfinir le rôle du lycée



1) Diagnostic

« Certains veulent le cantonner à l'enseignement des savoirs et d'autres veulent former des citoyens. Les 2 missions ne me semblent pas opposées. »

« **Nougaro82** »
Parents d'élève

<http://blog.lyceepourtous.fr/2009/05/le-lycee-la-formation-du-citoyen-ou-lenseignement-des-savoirs/>

a) Les trois objectifs du lycée

Un consensus apparent existe sur les trois objectifs du lycée qu'il convient de combiner étroitement :

la transmission des savoirs et des connaissances, selon des parcours de formation dont la cohérence intellectuelle doit être respectée et qui s'ancrent dans l'étude de disciplines universitaires ;

la construction progressive de leur citoyenneté par ces jeunes adultes en devenant ce que sont les lycéens, grâce à l'émancipation intellectuelle et sociale que procurent le développement de l'esprit critique et la maîtrise d'une culture commune ; cette émancipation et cette culture donneront sens à la vie des futurs adultes, comme personnes, comme acteurs sociaux et comme travailleurs ».

la préparation à l'insertion professionnelle : à court terme pour la majorité des bacheliers professionnels ; à moyen terme pour la majorité des bacheliers technologiques (Bac + 2 au moins) ; à plus long terme pour la majorité des bacheliers généraux (Bac + 3 au moins) ;

b) Derrière ces objectifs, d'intenses débats

1 - La transmission des savoirs, l'appropriation d'une culture commune et la construction de l'esprit critique

- Quels sont les savoirs qui doivent être transmis ? C'est la question des matières, **des disciplines**. Pour chaque savoir, pour chaque matière, l'enseignement doit-il être obligatoire pour tous les lycéens ou au contraire les lycéens ont-ils un choix discipline par discipline ? C'est la question du tronc commun. Ce choix est-il orienté ou totalement libre ? C'est la problématique des séries, des options, lourdes ou non et des spécialités.
- Quelle est l'ampleur des savoirs qui doivent être transmis et acquis ? C'est la question **des programmes**, élaborés par discipline ou groupe de disciplines, et jugés le plus souvent très lourds par les professeurs et les lycéens, compte tenu du temps imparti (nombre d'heures d'enseignement mais aussi nombre d'élèves par classe).

« Aujourd'hui, le lycée nous prépare au bac. Mais le but du lycée, c'est de nous amener aux grandes écoles, à l'université. Au final, est-ce que le but du lycéen c'est d'avoir le bac ou est-ce que le but du lycée c'est de l'amener à une poursuite d'études? Mon but, c'est quand même d'être intégré à la société, d'avoir un métier, et pas seulement d'être formé pour le bac. »

Lycéen, Lycée Livet
Nantes, le 23 mars 2009

<http://www.youtube.com/watch?v=MDZZAmPnLj4>

- Comment ces savoirs doivent-ils être transmis ? C'est la question de **la pédagogie**. Avec quels objectifs d'acquisition ? Quelle attention portée à l'autonomie des élèves ? Quel équilibre entre la supposée couverture du programme et la réalité des connaissances acquises ?
- Comment effectuer **les changements de programme** ? Selon quels critères ? Avec quel degré de concertation et quels objectifs ?
- Comment organiser la cohérence d'ensemble de la formation intellectuelle acquise par les lycéens ? **Quelles passerelles** doivent-elles et peuvent-elles être construites entre les disciplines, et comment ? Quels nouveaux apprentissages sont-ils rendus nécessaires ? L'institution a-t-elle la capacité de les mettre en œuvre ?
- **Quel temps** doit-il être consacré à la transmission des savoirs globalement (quelle doit être la durée de la journée de travail des lycéens, le nombre des heures d'enseignement dans la semaine, le nombre des semaines de vacances dans l'année) ? Quel temps doit-il être consacré à chaque discipline en particulier ?
- **Quelle répartition du temps** doit-elle être adoptée entre les cours en classe, le travail en groupe, le travail personnel ?
- Quand et comment convient-il d'évaluer les savoirs acquis par les lycéens tout au long de l'année ? Au moment du passage d'une année à l'autre, au moment du Bac ?

« L'absence de réelle éducation à la citoyenneté m'apparaît aujourd'hui comme un manque. c'est bien beau de sortir du lycée avec notre bac en poche si nous ne sommes pas fichus de nous intéresser concrètement à la ville, à la société dans laquelle nous vivons. »


Anna, étudiante

<http://blog.lyceepourtous.fr/2009/05/plus-de-citoyennete-au-lycee/>

Les désaccords multiples et profonds entre les adultes sur ces questions très difficiles se résolvent le plus souvent au détriment des lycéens : dans l'impossibilité politique de choisir, **les gouvernements ajoutent les matières aux disciplines, les heures aux heures** et les lycéens ploient sous une charge de travail à laquelle ils ne sont pas préparés s'ils n'en comprennent pas le sens, et pour laquelle ils ne sont pas armés.

A chaque projet d'évolution dans le choix des disciplines, dans le temps consacré à chacune d'entre elles, dans l'existence ou non d'une épreuve du baccalauréat, se créent ou se recréent de très puissantes forces d'influences pour « défendre », « préserver », « sauver » les lettres, les mathématiques, la physique, les sciences économiques et sociales, les TPE, l'EPS, les options, etc. Les différentes académies sont saisies, les intellectuels s'engagent, l'émotion et l'indignation s'emparent des médias.

Les lycéens assistent à ces débats infinis, perplexes, inquiets ou engagés. Les parents aussi, souvent dans le désarroi.



2 - La construction de la citoyenneté, l'engagement lycéen, l'accès aux arts et à la culture et à l'Education physique et sportive

Pendant leurs années d'études au lycée, la plupart des jeunes deviennent majeurs et prennent pleine possession de leurs droits et devoirs. Mais par delà ce changement de statut juridique, les années qui mènent du collège au Bac sont celles où se forge – ou pas – **la citoyenneté : par l'accès au savoir et à la culture, source d'émancipation intellectuelle et sociale** ; par la préparation à l'insertion professionnelle qui constitue en elle-même une des facettes de la citoyenneté ; mais aussi par l'engagement propre aux lycéens. Or, les lycées structurent de façon extrêmement diverse les activités qui participent de cette construction citoyenne.

Cette culture commune qui dépasse les seuls apprentissages en classe doit être une des finalités du **lycée comme lieu de vie, comme tremplin de l'égalité des chances, comme temps de la construction de soi et d'apprentissage de l'altérité**. Si je me réfère à ce que j'ai entendu lors des tables rondes, c'est plutôt un point de consensus. L'hétérogénéité sociale plus marquée des élèves entrant au lycée fait en effet de l'accès à la culture, à la musique, aux arts et aux pratiques artistiques un enjeu de société de premier ordre. Si l'on veut que cet accès soit le plus équitable possible sur l'ensemble du territoire, il faut prendre résolument appui sur le lycée qui offre à la fois un espace et un temps uniques pour développer une politique volontariste en la matière, à destination du plus grand nombre de jeunes adultes. La possibilité de découvrir des créations contemporaines tout comme le patrimoine classique, d'apprendre à comprendre les œuvres sont un élément fondamental. Les rencontres avec les artistes, les stages sous leur direction offrent des possibilités souvent précieuses pour aiguïser la curiosité intellectuelle et sensible des élèves. La culture et les arts sont par excellence un espace de confrontation avec l'altérité, de formation de l'esprit critique, d'ouverture au monde, de débat et donnent la possibilité aux élèves comme aux adultes de partager une expérience. La communauté civique s'y déploie. A un âge et dans un contexte où bien des jeunes éprouvent une difficulté réelle à imaginer et trouver leur place dans la société, **la culture et les arts offrent un ressort pour chercher et construire son identité dans un espace de liberté**.

« Le lycée ça doit nous apporter de la culture, on doit y aller pour apprendre (...) pas pour nous former à un métier »

Lycéen en 2nde Professionnelle

<http://www.youtube.com/watch?v=P0VIHwQlyTg&feature=channel>

L'accent devrait être mis de façon analogue sur l'**Education Physique et sportive**. Les activités sportives offrent elles aussi ce précieux espace-temps du vivre ensemble et sont susceptibles, comme la culture et les arts, de rassembler les élèves quelle que soit leur filière de formation. La conscience de soi et de son corps, la santé et l'hygiène, le goût de l'effort, le respect des règles et la discipline, l'ouverture aux autres, l'esprit d'équipe et la solidarité sont autant de champs investis par les activités physiques et sportives et qui participent à la construction de l'individu comme du citoyen. Elles offrent aussi aux élèves, des formes d'expression de soi, parfois de redécouverte de l'estime de soi, bien utiles lorsqu'il s'agit de retrouver le chemin des études, après des échecs ou une période de doute.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les recruteurs sont attentifs, au-delà du parcours de formation et du diplôme, aux activités menées parallèlement aux études par l'individu ; elles nourrissent tout autant sa personnalité, son ouverture aux autres, sa capacité à vivre en collectivité, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation.

Le moment du lycée présente une différence décisive au regard du collègue. Les élèves y sont plus âgés et ont gagné en maturité ; or, l'accompagnement dans leur autonomie de jeunes adultes passe par les arts, la culture, les activités physiques et sportives. Que des projets soient menés par les élèves eux-mêmes dans ces domaines donnent dans les établissements des résultats souvent au-delà de ce que l'on peut espérer. Les lycéens auxquels on sait faire confiance savent le plus souvent se montrer à la hauteur de ce qui leur est donné. Quand bien même des projets menés en quasi autonomie par les élèves se trouvent confrontés à des difficultés voire à des échecs, c'est bien le parcours en lui-même, l'imagination et l'effort qu'il a fallu déployer qui font sens en premier lieu, et ont leur vertu pédagogique.

De façon plus large, les engagements à caractère associatif, citoyen, humanitaire et social méritent d'être reconnus de façon analogue dans l'espace-temps du lycée. Là aussi, **un consensus existe sur l'énonciation du principe. Il se fragilise si l'on en tire les conséquences sur l'emploi du temps.** Quoi de plus éloquent que d'entendre des lycéens témoigner du fait que des enseignants voient d'un mauvais œil qu'ils participent à une réunion ou à un débat dans le cadre de leurs responsabilités au CVL, parce que cet engagement entre en concurrence avec l'heure de cours qu'ils devront d'ailleurs rattraper. **La reconnaissance de cet engagement** dans l'emploi du temps de l'élève, **sa reconnaissance facultative aussi**, par une **appréciation sur le bulletin** voire **par des points supplémentaires au Bac** ne seraient-ils pas pourtant en cohérence avec les finalités du lycée ?

3 - La préparation à l'insertion professionnelle

Cette question, délicate entre toutes, se pose différemment selon la voie suivie au lycée (professionnelle, technologique et générale). Mais bien des lycéens souhaiteraient des réponses communes. Elle est traitée en détail avec la question de l'orientation (partie 2).

Il convient cependant de souligner ici que des appréciations différentes coexistent difficilement sur l'importance relative qu'il faut donner aux deux objectifs de transmission des savoirs et de préparation à la vie professionnelle.

Un très grand nombre de professeurs qui enseignent dans la voie générale et beaucoup de ceux qui enseignent les disciplines générales au sein de la voie technologique sont extrêmement attachés au caractère désintéressé, « gratuit » de l'étude de leurs disciplines. Leur enseignement n'est pas directement « professionnalisant » et n'a pas vocation à l'être.



Ils se heurtent parfois à l'incompréhension de lycéens qui s'interrogent sur le sens et l'intérêt de l'étude de ces disciplines : « à quoi cela va-t-il me servir ? », « à quoi ça sert ? », entend-on souvent dire par ces lycéens.

De leur côté, certains parents, particulièrement inquiets des perspectives d'emploi de leurs enfants, poussent au caractère « utilitaire » des enseignements reçus.

Enfin, plusieurs professeurs rencontrés, notamment en philosophie et en sciences économiques et sociales, estiment que leur enseignement a pour vocation de développer suffisamment **l'esprit critique** de leurs élèves pour que ceux-ci soient préparés non pas à s'intégrer dans le monde tel qu'il est mais soient au contraire préparés à changer le monde d'aujourd'hui.

« Donc, non, non et non au lycée pour tous. Et oui pour un lycée d'élèves motivés par des études. »

Skraber,
personnel
d'encadrement

<http://blog.lyceepourtous.fr/2009/04/apres-le-college-unique-le-lycee-pour-tous/>

c) Tous les jeunes doivent-ils aller au lycée ?

La loi de 1989, portée par Lionel Jospin, dispose dans son article 8 alinéa 8 que « le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci est majeur » Elle fixe, dans le rapport qui lui est annexé, un objectif de 80% d'élèves à conduire au niveau du baccalauréat.

La loi de 2005, dite d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, et portée par François Fillon dispose en son article 10, : « Tout mineur non émancipé dispose du droit de poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge de seize ans ».

Et pourtant, « Il y a au lycée des élèves qui ne devraient pas s'y trouver » entend-on souvent dire. Par des professeurs le plus souvent, mais aussi par des lycéens ou des parents. Quels sont les arguments invoqués par celles et ceux qui, en conscience, portent ce jugement ?

Ces élèves qui ne devraient pas se retrouver au lycée général et technologique, et donc qu'on voudrait voir ailleurs (c'est-à-dire redoublants au collège ou bien orientés en lycée professionnel), « n'ont pas le niveau » - c'est la formulation la plus directe – ou encore « ne maîtrisent pas le socle commun de connaissances et de compétences » qui aurait dû être construit tout au long de la scolarité au collège – cette formulation est plus « Education Nationale ». Ce qui frappe le plus dans les insuffisances déplorées ? L'absence de maîtrise des fondamentaux de la langue française, plus souvent encore à l'écrit qu'à l'oral. Le manque de méthode de travail. Et la très grande difficulté à affronter la somme de travail nécessaire pour réussir des études au lycée général et technologique.

Pourquoi les jeunes dont on estime ainsi que leur place n'est pas au lycée général et technologique s'y retrouvent-ils ? Parce que « on fait du chiffre » en fin de 3^{ème}, c'est-à-dire qu'on laisse passer en 2^{nde} générale et technologique des élèves dont le conseil de classe trouve pourtant le niveau « très juste ». Parce que les parents n'ont pas « respecté les décisions du conseil de classe » : ils ont fait appel et ont réussi à obtenir l'admission au lycée. Parce que, de

toutes façons, il n'y a pas de place au collège pour les redoublants. Parce que pour bien des familles, l'orientation en lycée professionnel est vécue comme un échec intellectuel et social.

Derrière ces observations surgissent deux très lourdes questions qui divisent les Français sur le rôle du lycée en cette fin des années 2000.

1 - Y a-t-il « un » lycée ?

Autrement dit le lycée professionnel peut-il et doit-il être considéré à égalité avec le lycée général et technologique ? La réponse concerne... 40% des lycéens.

En lycée professionnel, on trouve des élèves qui se sentent rejetés par le système scolaire, déclassés, dévalorisés, tout simplement parce que les études qu'ils découvrent ne correspondent pas à leurs attentes. On trouve des professeurs qui ne comprennent pas pourquoi ils reçoivent des élèves qui se sentent relégués, « affichés » comme les « mauvais élèves » du collège, *a priori* méprisés par une société qui valorise celles et ceux qui sont « scolairement bons » à l'âge de 14/15 ans. En lycée professionnel, on trouve aussi des lycéens et des professeurs heureux des filières qu'ils font vivre. Mais leur fierté est un combat quotidien.


Car derrière cette question du lycée professionnel et de son statut « social », se trouve plus fondamentalement **la valorisation respectueuse des professions intellectuelles et de celles qu'on appelle les professions « manuelles »... chez les membres des professions intellectuelles.**

Le moins que l'on puisse dire est que dans notre société, le lycée professionnel reste peu valorisé et que cette faible valorisation est socialement marquée : cadres, professeurs, professions libérales, hauts fonctionnaires supportent plus mal que les ouvriers et les employés de voir leurs enfants orientés vers le lycée professionnel à la fin du collège.

2 - Le lycée général et technologique s'inscrit-il ou non dans la continuité de l'enseignement reçu à l'école primaire et au collège ?

Un détour par l'histoire est ici nécessaire.

Historiquement, le lycée n'était PAS dans la continuité de l'école de Jules Ferry. L'École du Peuple organisait les études primaires puis primaires supérieures *parallèlement* au lycée. Pour toutes celles et tous ceux qui ont fait leurs études avant le début des années 1980, le lycée est un « lycée d'élite » au double sens d'élite intellectuelle et d'élite sociale. A la fin des années 1970, seulement 25% d'une génération va au lycée. Le plus grand nombre des jeunes quittent l'école à 14 ans ...et trouvent du travail dans une société qui accueille à bras ouverts les « travailleurs migrants » parce qu'il y a plus d'emplois que de travailleurs français.



Le « collège unique », décidé au début des années 1960 mais réalisé seulement par **la loi Haby** (1975) naît au moment même où commence l'inexorable montée du chômage, notamment chez les jeunes. Ce n'est qu'à partir des années 1980 qu'une proportion croissante des jeunes générations continue ses études au lycée, avec des effets démographiques si puissants qu'ils provoqueront les grands mouvements lycéens de 1990 et 1992.

Ce n'est donc qu'au milieu des années 1980 que le lycée commence de s'inscrire vraiment dans la continuité du collège, que les études au lycée de généralisent. Encore que.

Encore que **la démocratisation de l'accès au Bac est essentiellement passée par le lycée professionnel** (Jean-Pierre Chevènement crée le Bac professionnel en 1985) et par le développement de la voie technologique. La voie générale accueille en 2007, la moitié d'une classe d'âge ; la moitié des lycéens de la voie générale sont en S..., cette fameuse filière S, héritière des Bac C et D, et aujourd'hui considérée moins comme la série qui accueille des vocations « scientifiques » que comme celle des « meilleurs élèves », celle qui laisse ouvertes toutes les portes de l'avenir. **25% des jeunes sont aujourd'hui en voie générale série S. C'est exactement la proportion d'une classe d'âge qui allait au lycée à la fin des années 1970**, juste avant que la réforme du collège unique fasse ses effets. Etrange coïncidence...

Lorsqu'on dit « le niveau baisse » ou bien encore « aujourd'hui, tout le monde a le Bac » (sous-entendu : « n'importe qui »), le Bac visé est naturellement le Bac « général ». Or, en 2007, seulement 1 jeune sur 3, dans la classe d'âge concernée, a été jugé du « niveau » de ce Bac là. Et 1 jeune sur 3 n'a pas, du tout, eu le Bac.

Très souvent, trop souvent, lorsqu'on parle de « réforme du lycée », on pense surtout à cette voie générale, héritière du lycée classique, du lycée « d'avant », d'avant le collège unique, d'avant la « massification ». Et l'on prend le risque d'oublier tous les jeunes qui ne sont pas sortis des études secondaires avec le Bac ; tous les bacheliers de la voie technologique ; tous les bacheliers du lycée professionnel.

Une première conclusion peut-être tirée de cette réflexion.

Tout projet de réforme du lycée doit présenter d'un même mouvement et le lycée général et technologique et le lycée professionnel. Et s'agissant du lycée général et technologique, le débat doit faire la même place à la voie technologique et à la voie générale. Enfin, l'orientation en fin de 3^{ème} doit être considérée comme l'un des éléments constitutifs de toute évolution du lycée.

La situation présente est favorable à de telles connexions : une réforme du lycée professionnel a commencé d'être mise en œuvre à la rentrée 2008 ; les filières STG et ST2S de la voie technologique ont été récemment rénovées.

Mais la question de société sous jacente est la suivante : oui ou non veut-on généraliser à tous les jeunes les études au lycée ? Oui ou non, veut-on que 80 % des jeunes accèdent au niveau de la dernière année du cycle terminal ? Oui ou non veut-on qu'un jour prochain 50 % des jeunes accèdent vraiment au niveau licence ?

Les lois de 1989 et 2005 sur l'Ecole ont fixé ces objectifs. Mais je ne crois pas qu'un consensus social se soit réellement construit autour de ceux-ci.

2) Préconisations

Pour répondre à ses objectifs et être accessible à une plus grande part des jeunes, le lycée doit développer une approche personnalisée pour chacun.

a) Accompagnement des élèves dans l'autonomie


1 - Une meilleure répartition des moyens

Pour faire face à la diversité des publics, les conditions matérielles de l'acte d'enseignement sont primordiales. Une réforme du lycée doit s'assurer que des conditions d'apprentissage sereines sont offertes aussi bien aux adultes qu'aux élèves. A partir de là, la question des moyens et des effectifs par classe se repose. Le ressenti sur le terrain, au moins pour les classes de seconde générale et technologique fait état de divisions où subsiste peu de marge pour une approche personnalisée des élèves. Le ministère annonce un nombre moyen d'élèves par classe en Seconde générale et technologique de 31,3, avec une différenciation en fonction des établissements et leur environnement socio-économique ; sur le terrain, nombre d'enseignants, de parents et d'élèves notent des classes à 35 voire plus. Sur ce constat, il serait bénéfique de **rendre publique dans chaque Académie les critères de répartition des moyens et d'engager une concertation sur ce sujet, ainsi que sur les différents formats d'enseignement, la variété des publics et les objectifs pédagogiques poursuivis.**

Beaucoup de lycéens, de professeurs et de familles souhaiteraient que la norme du nombre d'élèves par classe de Seconde tende vers 30. Je les comprends à la condition indispensable que ce nombre soit une moyenne nationale mais que les moyens en emploi correspondant soit affecté aux établissements dont les classes sont hétérogènes, dont les élèves ont le plus besoin d'un encadrement pédagogique renforcé pour les conduire à la réussite.

Appliquer cette norme de façon uniforme sur le territoire national ne viendrait en rien atténuer les inégalités parce qu'appliquer une norme uniforme à des situations inégales fait reproduire les inégalités.

Il faut au contraire concentrer les moyens redéployés au bénéfice des lycéens qui ont le plus besoin d'un effort déterminé du service public.



Dans le même esprit, il faut concentrer les moyens sur les enseignements qui exigent le plus des effectifs en groupe restreint et je pense plus particulièrement aux langues vivantes. Je pense également au Français dans les lycées qui comptent beaucoup d'élèves dont le niveau est particulièrement faible dans cette matière dont la maîtrise est indispensable dans la réussite des études secondaires.

2 - Des pôles prévention pour chaque bassin scolaire

Une mobilisation fine et complémentaire des professionnels (**assistante sociale, infirmier, médecin, psychologues, psychiatres**) pourrait être systématisée sur l'ensemble des territoires qui le nécessitent. **Ces pôles prévention pourraient également être activés dans le cadre des dispositifs « Ecole ouverte »** de façon à agir au plus tôt sur les situations d'échec et de décrochage scolaire. Là aussi, la prise en charge rapide en cas d'alerte sur un élève et son suivi doivent faire partie des objectifs du service public, être organisés grâce à des process rigoureux sur l'ensemble du territoire et être évalués. Les régions sont des partenaires décisifs dans cette action : nombre d'entre elles financent de remarquables programmes de lutte contre le décrochage scolaire.

3 - Un accompagnement pédagogique et citoyen par les étudiants en master

Il serait intéressant **d'impliquer plus massivement les étudiants en master en proposant qu'une unité de valeur au moins de leur formation dans les universités concerne l'accompagnement scolaire au lycée**. Ce serait à la fois pour les étudiants une façon de rendre ce qu'ils ont reçu, la concrétisation d'une solidarité intergénérationnelle et une contribution à leur formation par la responsabilité pédagogique qu'ils seraient amenés à prendre.

b) Equité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire, internats et égalité des chances

De l'équité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire dépend la concrétisation de l'égalité des chances au sens d'égalité des possibles. A cette fin, il est suggéré de **poursuivre une politique volontariste telle que celle menée avec les internats d'excellence**, mais en l'étendant et en profitant du maillage existant des établissements dotés d'un internat ou des structures d'accueil adaptées et avoisinant des lycées ou, en lien avec les Régions, en procédant à de nouvelles constructions d'internats.

1 - Des internats de l'égalité des chances accessibles à tous

Un état des lieux pourrait préciser l'implantation des lycées dotés d'un internat et de leur offre de formation en lien avec les Régions, afin de l'étoffer si besoin et de la faire mieux connaître par les familles dans chaque Académie.

2 - Des normes qualités pour l'encadrement en internat

Parce qu'il est un lieu de vie où l'élève réside en quasi permanence, l'internat demande un encadrement adulte particulier. La mission a pu entendre des doléances concernant des établissements où des postes d'infirmières étaient supprimés alors même que leur rôle dans l'écoute des lycéens et la prévention est

« Vous avez la chance de visiter une académie où il y'a beaucoup d'internat parce qu'il y a des zones très rurales et malheureusement c'est une donnée qui est rarement prise en compte dans les réformes ou l'attribution des moyens »

Enseignante,
lycée le Garros
Auch, le 18 mars
2009

http://www.youtube.com/watch?v=FVuBwbLnG54&feature=channel_page

reconnu. **Une norme qualité sur la présence adulte, l'écoute et l'encadrement dans les lycées fixerait les objectifs en la matière et garantirait sa pérennité.**

3 - Des Ecoles ouvertes plus accessibles

L'offre de formation pendant les vacances pourrait être opérée prioritairement dans les lycées dotés d'un internat afin d'en assurer l'accessibilité aux élèves, quelles que soient les possibilités matérielles de leur famille.

4 - Une optimisation des transports publics

En lien avec les collectivités locales, il serait utile de veiller à l'optimisation des transports publics, notamment en milieu rural pour la desserte des lycées et pour assurer une continuité du service public qui rende accessible les dispositifs « Ecole ouverte » en dépit de l'éloignement, quels que soient les territoires et y compris, le cas échéant lors des périodes de congé. La mission a en effet pu entendre des témoignages sur des situations où cette continuité n'était pas suffisamment assurée. Une charte pourrait officialiser ces partenariats entre Etat et collectivités locales.

c) Egalité des chances et accueil des personnes en situation de handicap

L'accueil des personnes en situation de handicap est très inégal sur l'ensemble du territoire et le passage du collège au lycée fonctionne souvent comme un verrou pour elles. La méconnaissance du sujet et l'insuffisante formation des adultes sont parfois source de discrimination. Il faut poursuivre la mobilisation sur ce thème et accentuer la sensibilisation à destination des personnels comme des élèves. **Un effort supplémentaire doit être consenti pour la formation permanente des adultes à l'accueil et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec des objectifs chiffrés par Académie.**

d) Le CDI⁽¹⁾ « poumon du lycée »

Le CDI est l'espace d'accès au savoir et à l'information privilégié des élèves et notamment de ceux qui n'ont pas ces ressources dans leur environnement familial. **La formation à la recherche et à l'analyse des informations est une priorité** tant pour l'orientation que pour l'accès au savoir et mériterait d'être davantage intégrée dans les programmes. Matériellement il est primordial de veiller à une amplitude horaire maximale pour l'ouverture du CDI.

Une partie de son espace pourrait à cette fin être placée sous la responsabilité des élèves qui en assureraient le fonctionnement, encadrés par les enseignants documentalistes.

(1) Centre de Documentation et d'Information



Redéfinir le rôle du lycée : synthèse

1) Diagnostic

S'il existe un consensus pour fixer trois objectifs au lycée, les moyens pour y parvenir suscitent d'intenses débats.

- **Transmission des savoirs et des connaissances**

Derrière cet objectif partagé, se posent les questions de la nature, de l'ampleur, de la méthode de transmission des savoirs et des connaissances. Et donc, des programmes et de leurs évolutions, de la pédagogie, ou encore de l'évaluation. Autant de débats sur lesquels persistent des désaccords dont les lycéens et leurs parents sont parfois les victimes.

- **Construction de la citoyenneté**

Les années lycée coïncident avec l'accès à la majorité. Or, les lycées structurent de façon trop disparate les activités qui participent de cette construction citoyenne, notamment les activités artistiques, culturelles et sportives et les engagements à caractère associatif, humanitaire et social.

- **L'insertion professionnelle (cf. partie 2)**

Tous les jeunes doivent-ils accéder au lycée ?

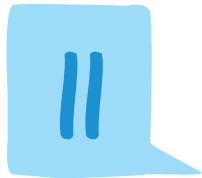
L'accès au lycée s'est généralisé, mais tous les jeunes n'y trouvent pas une place adaptée. Derrière cette observation surgissent deux très lourdes questions qui divisent les Français :

- Y'a-t-il « un » lycée ? Autrement dit le lycée professionnel peut-il et doit-il être considéré à égalité avec le lycée général et technologique ?

- Le lycée général et technologique s'inscrit-il ou non dans la continuité de l'enseignement reçu à l'école primaire et au collège ?

2) Préconisations

- ***Accompagner les élèves dans la construction de leur autonomie grâce à :***
 - une meilleure répartition des moyens ;
 - des pôles prévention pour chaque bassin scolaire ;
 - un accompagnement pédagogique et citoyen par les étudiants en master.
- ***Assurer l'équité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire, internats et égalité des chances grâce à :***
 - des internats de l'égalité des chances accessibles à tous ;
 - des normes qualités pour l'encadrement en internat ;
 - des Ecoles ouvertes plus accessibles ;
 - des CDI considérés comme les « poumons du lycée »
- ***Se mobiliser pour l'égalité des chances et l'accueil des personnes en situation de handicap.***



Accompagner l'orientation des élèves

1) Diagnostic

« Beaucoup de personnes se retrouvent en économie parce qu'il n'y avait plus de physique »

**Une lycéenne,
Lycée Théophile
Gautier Tarbes 29
avril 2009**

<http://www.youtube.com/watch?v=YCXFucR0nQw&feature=Playlist&p=5D327D979A17A29D&index=34>

« Comme j'avais des bonnes notes, on m'a dit, tu prendras S »

**Une lycéenne
Lycée Kastler
La Roche-Sur-Yon
12 mai 2009**

<http://www.youtube.com/watch?v=7en73tREITc>

a) Une orientation subie, conséquence d'une information insuffisante et orientée

Les lycéens ont bien du mal à déterminer quel avenir professionnel leur ouvre les voies et les filières.

En dépit de l'action volontariste et minutieuse de bien des équipes éducatives, l'orientation aujourd'hui se fait massivement par défaut, à l'aune du seul bulletin scolaire et masque souvent une simple sélection. Il en résulte une hiérarchie des filières fortement corrélée au niveau scolaire et à l'appartenance socioculturelle des élèves qui y étudient.

Le cloisonnement des filières et la disparition dans les faits des passerelles et des classes d'adaptation qui permettent de changer d'orientation contribuent à la **rigidité du système** et au peu de prise en compte de l'individu, de son goût, de son potentiel réel et de son droit à l'erreur.

A cela s'ajoute une information sur les possibilités de formation dès la troisième et au cours des années lycée, inégalement assumée par l'institution, qui varie en fonction des établissements et des adultes qui ont en charge la transmission de l'information. Du côté des familles et des élèves, l'appropriation est inégale et l'environnement socioculturel pèse également, mettant en échec l'idéal républicain d'égalité des chances.

Le travers majeur de l'orientation telle qu'elle se pratique aujourd'hui tient pour partie à une approche gestionnaire qui, si elle permet de répondre quantitativement à l'accès de davantage de jeunes à un niveau d'études supérieures et de gérer tant bien que mal la formation de cohortes de centaines de milliers d'élèves à chaque niveau, lui donne aussi une logique réductrice. Elle laisse, sauf pour la part des élèves qui réussissent dans le système scolaire actuel, peu de place à l'individu et à la maturation. Elle est ainsi une cause majeure du malaise des lycéens qui la subissent. Bien des élèves la vivent même comme une contradiction entre les idéaux républicains qu'on leur a enseignés au collège, d'égal accès à l'éducation, d'égalité des chances, de promotion sociale par les études et par l'effort, et leur expérience intime du système scolaire.

Le système d'orientation aujourd'hui contribue à éloigner le jeune et futur citoyen, de la République.

b) Quel rôle doit avoir la classe de seconde ?

Ce sujet fait tant débat, d'abord parce que, pour l'adolescent qui y entre, elle est celle de la découverte, souvent redoutable, de la différence entre le niveau d'exigence du collège et celui du lycée. Combien de lycéens ne soulignent-ils pas que la « marche » est incroyablement élevée entre les deux degrés de l'enseignement secondaire ? Certains professeurs aussi, et beaucoup de parents.

Ensuite, et sans doute est-ce l'une des conséquences de cette difficulté, le taux de redoublement reste élevé en fin de seconde (13,3% en). Le **redoublement** s'effectue soit à l'instigation du conseil de classe, soit au contraire pour refuser l'orientation proposée, c'est-à-dire l'orientation vers la voie technologique. Bien souvent, le redoublement ne permet pas à l'élève d'accéder à la voie générale : **il ou elle entre en 1^{ère} technologique, en ayant perdu un an et beaucoup d'estime de soi**. Ce qui est absurde parce que justement la voie technologique est l'une des grandes réussites du lycée, un des grands vecteurs de la démocratisation réussie du lycée.

La troisième raison pour laquelle la classe de 2nde fait tant débat tient à **son caractère « indéterminé » ou pas**. La classe de 2nde est en principe 'indéterminée', c'est-à-dire que sa vocation est d'être la première année des 3 qui composent, avec la classe de 1^{ère} et la classe de Terminale, le second degré de l'enseignement secondaire, et une année générale, commune à tous les lycéens du LGT avant un début de spécialisation en classes de 1^{ère} et de Terminale. L'idée est que les lycéens continuent après le collège d'acquérir une même culture avant de spécialiser leur choix.

La réalité est un peu différente, bien sûr. Car, dès le début de l'année de 2nde, et sans doute même dès la fin du collège pour les élèves admis avec réserve au LGT, se trouve en jeu l'orientation soit vers la voie générale soit vers la voie technologique. Et chacun sait que ces deux voies ne sont pas placées à égalité dans la représentation sociale : être orienté en « techno » est souvent – pas toujours – vécu comme un échec, comme l'est, en fin de 3^{ème}, l'orientation vers le lycée professionnel.

En principe, les lycéens disposent, pour choisir leur avenir, de deux enseignements dits « de détermination⁽²⁾ » au sein d'une liste qui comprend 17 disciplines. En fait 97% des lycéens de 2nde choisissent une langue vivante, qui s'ajoute à celle qui fait partie du tronc commun. Reste donc un seul véritable choix, parmi les

« Rattraper un niveau dans certaines disciplines et continuer sa progression en 1^{ère} serait plus efficace que de faire redoubler toutes les disciplines »


Un proviseur
Lycée Valbonne
19 février 2009

(2) Ce sont :

- Langue vivante 2
- langue vivante 3
- Latin
- Grec
- Sciences Economiques et Sociales (SES)
- Information de Gestion et de communication (IGC)

- Arts (au choix arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse ou histoire des arts)
- Création Design
- Culture Design
- Initiation aux sciences de l'ingénieur (ISI)
- Informatique et systèmes de production (ISP)
- Mesures physiques et Informatiques (MPI)

- Physique et chimie de laboratoire (PCL)
- Biologie de laboratoire Paramédicale (BLP)
- Sciences médico-sociales (SMS)
- Education physique et sportive (EPS)
- Ecologie agronome territoire citoyenneté (uniquement dans les lycées agricoles)



16 autres enseignements. Or, pour ce second choix, 6 lycéens sur dix choisissent les sciences économiques et sociales, trois sur dix, MPI (Mesures physiques et informatique).

« Il faudrait laisser plus de choix en 2^{de} pour mieux découvrir les filières possibles »

Lycéen
Lycée Le Garros
Auch 18 mai 2009

http://www.youtube.com/watch?v=bFgm4NbeCEI&feature=channel_page

Dans la pratique, ce choix est réalisé à la fin du collège. Or le plus souvent, il prédétermine l'orientation en 1^{ère}. **Ce qui fait dire à beaucoup que la 2^{de} n'est pas vraiment une classe de détermination.**

Et souvent encore, après les vacances de Noël, les lycéens de 2^{de} savent s'ils retrouveront ou non leur enseignement de détermination en classe de 1^{ère}. S'ils pensent ne pas avoir à suivre cet enseignement l'année suivante, ils 'décrochent' (à l'intérieur de la classe). Leurs professeurs se retrouvent alors face à une classe dont une partie des élèves demeure motivée et une autre partie qui pense que « ça ne sert à rien » de poursuivre des efforts dans la matière concernée.

C'est en partant de ce double constat que l'idée d'organiser des modules de découverte a été proposée à l'automne 2008.

Une série de malentendus ou de désaccords a résulté de cette proposition.

A quel moment ces modules de découverte devraient-ils être choisis ? Peut-on imaginer que les lycéens changent de module en cours d'année, au grand dam des équipes de direction qui se demandaient comment réorganiser les emplois du temps à mi-année ? N'est-ce pas encourager le « zapping » des élèves que de leur permettre d'abandonner un enseignement avant même de s'y être investis, ne les incitant donc ni à la ténacité ni à la pugnacité nécessaires à la réussite des études ? Du côté des lycéens, l'inquiétude est venue de leur interrogation sur la répartition des moyens entre les établissements : tous les lycées proposeraient-ils le même choix de modules et les lycéens seraient-ils donc à égalité devant ce choix ? **Et puis professeurs et lycéens, et représentants des parents, se sont demandé si ce plus grand choix, en principe signe de plus grande liberté et de plus grande autonomie, ne serait pas en réalité « piégé »** : les mieux informés des lycéens (et des parents) sauraient quels 'bons choix' faire alors que les autres, moins initiés aux subtilités des parcours scolaires, découvrirait, mais trop tard, que telle composition de choix de modules apparaîtrait préférable à telle autre pour la suite de leur scolarité.

De la question des modules de découverte, on est passé à la question de la semestrialisation. Si l'on veut organiser plusieurs modules de découverte pendant l'année de 2^{de}, il faut bien que les enseignements concernés durent un semestre et non l'ensemble de l'année scolaire. Inquiétudes à nouveau, et parfois révolte : est-ce que ce seraient tous les enseignements qui deviendraient semestriels ou seulement les modules de détermination ? Comment évaluer le travail des élèves avec les notes forcément peu nombreuses acquises en un seul semestre ? Comment « couvrir le programme » si l'on doit traiter la matière en un seul semestre quand on avait toute une année auparavant ? Et si l'année est

« Les jeunes ne connaissent pas le monde du travail »

Isabelle Bourgeois,
professeur

<http://blog.lyceepourtous.fr/2009/05/connaître-les-métiers-pour-pouvoir-s'orienter/>

découpée en 2 semestres, cela veut-il dire qu'il n'y aura que deux conseils de classe et non plus trois comme aujourd'hui ?

Cette dernière idée s'est imposée alors que, au contraire, les auteurs du projet de réforme imaginaient pouvoir réorienter dès après les vacances de Toussaint les élèves qui s'étaient fourvoyés au lycée général et technologique. Et puis encore, au cours du débat de l'automne 2008, les modules qui semblaient devoir être de « découverte » sont aussi devenus de possibles modules « d'approfondissement », venant encore brouiller le message jusqu'à donner lieu à l'expression de « lycée modulaire », sans que grand monde comprenne de quoi il s'agissait.

Si l'on part d'une approche « technique » des problèmes posés, on prend le risque d'être incompréhensible, de créer encore plus d'inquiétude et de stress chez les lycéens et leurs familles déjà sérieusement angoissés face à cette année déterminante pour l'avenir des jeunes, et de passer à côté des vrais débats de société qui sont :

- veut-on et accepte-t-on réellement qu'un nombre plus important de collégiens accède au lycée général et technologique – et les jeunes tels qu'ils sont aujourd'hui au sortir du collège ?
 - si oui, se donne-t-on vraiment les moyens d'adapter contenus et méthodes pédagogiques pour faire réussir le plus grand nombre possible de ces jeunes, ou bien considère-t-on que c'est aux jeunes de s'adapter aux contenus et aux méthodes qui ont fait leurs preuves avant la massification du lycée, quitte à assumer un taux d'échec élevé ?
- veut-on véritablement que la classe de 2nde soit indéterminée, au triple sens :
 - a) qu'elle ne pré-détermine pas l'avenir scolaire des jeunes ;
 - b) qu'elle ait un caractère généraliste et commun à tous les lycéens pour leur donner en partage une même culture ;
 - c) qu'elle propose de vrais enseignement de découverte sur la base desquels ils construiront un choix éclairé dans une situation d'égalité ?

« La semestrialisation ça me semble être une mauvaise idée : on ne peut pas vraiment s'installer dans une discipline »

Une professeur
Lycée Gabriel
Faure
Tournon
24 février 2009

c) La préparation à l'insertion professionnelle

Cette question, délicate entre toutes, se pose différemment selon la voie suivie au lycée (professionnelle, technologique et générale). Mais bien des lycéens souhaiteraient des réponses communes.

Le lycée professionnel conduit en principe à l'insertion professionnelle directement après le CAP, le BEP et, désormais à titre principal, le Baccalauréat professionnel. Les poursuites d'études sont possibles mais en principe peu nombreuses, dans des filières professionnelles post Bac de type BTS.



1 - La généralisation du Bac Pro en 3 ans a suscité trois grands types d'inquiétudes :

- La situation antérieure avait pour avantage de proposer une étape intermédiaire, le BEP, pour des jeunes pour lesquels la progression vers le bac apparaissait de prime abord trop ardue. Il y avait ainsi 2 ans entre la fin du collège et le BEP passé sous forme d'examen, puis à nouveau 2 ans entre le BEP et le Bac Pro. L'inquiétude nouvelle se nourrit de savoir si un parcours directement présenté sur 3 années ne démotivera pas ou ne démobilisera pas des jeunes qui s'inquièteront d'une durée si importante. Cette inquiétude existe ; son fondement ne peut pas être encore éprouvé puisque la réforme a commencé d'être mise en application à la rentrée 2008.
- Le deuxième type d'inquiétude est lié à **la poursuite d'études après le Bac dans des filières professionnelles courtes comme les BTS**. Le Ministère de l'Education nationale espère qu'une partie des bacheliers professionnels pourront poursuivre des études après le Bac dans les BTS. Du côté des professeurs de l'enseignement technologique, l'interrogation est double : ces bacheliers professionnels ne viendront-ils pas « évincer » les bacheliers technologiques de BTS déjà très sélectifs ? et seront-ils vraiment en situation de réussir des études de BTS sans un « sas » d'adaptation, en début de BTS ? ou sans passer par les classes de 1^{ère} d'adaptation de la voie technologique, passerelles qui ont fait leurs preuves par le passé mais qui sont de moins en moins nombreuses ?
- **Dès lors que le Bac Pro s'acquiert désormais en 3 ans, quelle différence y a-t-il lieu de faire avec la voie technologique dans ses séries industrielles (STI) ?** L'inquiétude provient des élèves et professeurs de STI qui, d'une part ne sont pas fixés sur leur sort par le Ministère, d'autre part s'effrayent du manque de lisibilité pour les jeunes et leurs familles de cette coexistence de deux voies ayant la même durée et semblant destinées aux mêmes publics et au même type d'insertion professionnelle.

La voie technologique du lycée général et technologique conduit normalement à la poursuite d'études post Bac dans des filières qui ont été conçues pour les bacheliers technologiques : dans les lycées, les Sections de Techniciens Supérieurs mènent en deux ans au BTS (Brevet de technicien supérieur) ; dans les universités, les Instituts universitaires technologiques (IUT) mènent également en deux ans au DUT (diplôme universitaire technologique) ; enfin des classes préparatoires aux grandes écoles ont été créées qui sont réservées aux bacheliers technologiques (STI). BTS et DUT sont souvent des marche pieds vers les licences professionnelles ou générales. On observera que coexistent ainsi trois filières de formation supérieure courte, ce qui ne facilite pas forcément la compréhension par les élèves et leurs familles des choix d'orientation qu'ils ont à effectuer.

L'insertion professionnelle des bacheliers technologiques se fait donc en principe à Bac + 2 au moins.

2 - Quels sont les problèmes qui se posent cependant à ces bacheliers ?

D'abord et avant tout, le système éducatif français dévalorise assez systématiquement la voie professionnelle d'abord, la voie technologique ensuite. Plutôt que de penser à égalité ces trois voies d'accès tout à la fois au Bac, à la poursuite d'études et/ou à l'insertion professionnelle, **l'information et l'orientation organisent une mésestime de soi** des lycéens à qui l'on explique assez tranquillement qu'ils doivent s'engager dans l'une puis l'autre voie parce qu'ils ne sont « pas assez bons », en fin de 3^{ème} pour accéder au lycée général et technologique, en fin de 2^{nde} pour poursuivre dans la voie générale.

Cette dévalorisation de la voie technologique entraîne une désaffection pour les filières industrielles : le déclin démographique de celles-ci est comme programmé ; les professeurs de technologie ne parviennent pas à faire passer le message que les STI suivies d'une poursuite d'études sont gages de réussite scolaire, d'estime de soi et d'insertion professionnelle facilitée. Ils ne sont pas aidés par leur Ministère.

Les gisements d'emplois existent en France et ne sont pas connus. Des entreprises, des secteurs économiques entiers ne parviennent pas à embaucher faute de diplômés qualifiés quand tant de diplômés ne trouvent pas d'emplois.

Les DUT Génie Electrique et Informatique Industrielle, informatique et Réseaux et Télécom, sont par exemple fortement plébiscités sur le marché du travail car ils forment des techniciens supérieurs ayant de bonnes connaissances théoriques et pratiques. Les ingénieurs et les cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-commerciaux), ainsi que les cadres commerciaux et technico-commerciaux. Ils sont pourtant difficiles à recruter et figurent parmi les 15 métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement jugés difficiles avec respectivement **62,8% et 45,5% de cas difficiles à recruter.**

La crise continue des 1^{ers} cycles universitaires conduit de nombreux bacheliers généraux à se presser aux portes des BTS et des IUT ; la sélection parfois draconienne à l'entrée, surtout en IUT, de ces cycles courts conduit dans bien des domaines, surtout tertiaires, à l'éviction de bacheliers technologiques au profit des bacheliers généraux. Et les bacheliers technologiques s'en trouvent réduits à s'inscrire à l'université dans des 1^{ers} cycles généraux où ils échouent en grand nombre.

Dévalorisés lors des choix d'orientation, parfois privés des cursus post Bac qui avaient été conçus pour eux, souvent mal informés des débouchés professionnels réussis qui peuvent les attendre, on peut comprendre que les élèves de la voie technologique, et leurs professeurs, expriment assez souvent un malaise... alors que nombre de ces lycéens découvrent en 1^{ère} et en Terminale un enseignement qui leur convient et un chemin vers la réussite personnelle et professionnelle que la voie générale ne leur aurait pas proposé.

« C'est souvent vécu comme un échec de partir en CAP ou BEP, sorti de la voie générale le reste c'est rien »

Lycéen
Lycée Bellevue,
Albi

<http://www.youtube.com/watch?v=epHLO2wjZe4>



3 - La question de l'insertion professionnelle se pose-t-elle pour les Bacheliers de la voie générale ?

On pourrait penser que non, dans la mesure où ces bacheliers poursuivent en principe des études après le Bac, soit à l'université, soit dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Pourtant, il n'en est rien.

Les bacheliers généraux sont en réalité assez souvent inquiets de leur avenir professionnel. Certes, pas pour tout de suite. Mais voici ce qu'ils expriment.

- Les lycéens ont bien du mal à déterminer quel avenir professionnel leur ouvrent les séries de la voie générale.
- Les lycéens de la voie générale ne se sentent pas forcément mieux informés sur les cursus universitaires que les lycéens de la voie technologique. Ne l'étant guère sur les cursus, ils ne le sont pas sur les débouchés professionnels. Echappent partiellement à cette méconnaissance les cursus de droit, de médecine et ceux qui mènent à l'enseignement (IUFM).
- Les lycéens de la voie générale sont relativement mieux informés sur les CPGE, surtout s'il en existe dans leur lycée, et les écoles, mais en réalité assez peu sur les débouchés professionnels qui suivent les études dans celles-ci. Ce qui n'est pas grave pour les prépas scientifiques et les prépas commerciales – les élèves de ces CPGE sont presque tous reçus à un concours. Ce qui l'est beaucoup plus pour les préparations littéraires. 1 élève sur 10 est reçu au concours.
- Un point spécifique doit être mentionné concernant l'insertion professionnelle des bacheliers L. Une nette majorité d'entre eux s'inscrit à l'université, dans les filières de sciences humaines et sociales. 80 % des lycéens de L sont des lycéennes. Beaucoup d'entre elles se destinent à l'enseignement. Elles ne sont aujourd'hui pas du tout indifférentes à la réforme des IUFM et à la baisse vertigineuse du nombre des postes mis aux concours de recrutement des enseignants.

Pour ces différentes raisons, **la question de l'insertion professionnelle se trouve intimement imbriquée dans celles du rééquilibrage des voies et séries et celles de l'orientation qui, aujourd'hui plus que jamais portent elles aussi la question du sens et des finalités du lycée.**

2) Préconisations

a) La révolution nécessaire de l'orientation : inscrite dans le temps long, appuyée par des rencontres et le parrainage

Construire **un système d'orientation juste et éclairé suppose une révolution copernicienne**. D'appendice du système éducatif, elle doit en devenir la colonne vertébrale. De décision coupéret et subie, elle devrait se faire questionnement, choix mûris longuement, actifs et éclairés. **L'orientation doit ainsi se fonder comme un processus inscrit dans un temps long**, incluant les années collège et les années lycée, devenir familière.

Chaque année de scolarité pourrait ainsi avoir un temps dédié à l'orientation qui permette son appropriation par les élèves, par des rencontres avec des adultes, des forums métiers et des forums de discussion, des visites et des stages, en milieu professionnel comme dans les établissements d'enseignement supérieur. Jusqu'à l'heure actuelle, les documents institutionnels sont peu lisibles par les élèves et leur famille. L'usage des nouvelles technologies, du numérique et des témoignages vidéos, déjà expérimenté dans certains lycées doit contribuer à rendre l'information sur l'orientation plus concrète et plus accessible. La mobilisation des élèves des années ultérieures, des anciens élèves et des parents est fondamentale tant les témoignages individuels dépassent de loin l'efficacité du discours seulement institutionnel.

Dans l'orientation, l'accès à l'information et les témoignages se joue ainsi une des valeurs fondatrices de la République, la fraternité, qui permet à des personnes de différentes générations et de différentes conditions sociales, de se rencontrer pour le bien commun. Il s'agit que l'orientation et le questionnement qui l'accompagne devienne une réflexion familière pour chaque élève qui grandisse avec lui, en même temps qu'une façon de vivre la République.

Ainsi, l'on passerait d'une information orientée et une orientation subie, à des élèves actifs dans leur orientation, et équipé d'une boussole.

1 - Le temps de l'orientation inclus dans le temps scolaire

La difficulté de l'orientation est qu'elle se fait souvent tardivement dans l'année scolaire et de façon trop ponctuelle. Pour rendre plus facile son appropriation par les lycéens, il est suggéré d'intégrer le temps de l'orientation dans le temps scolaire, sous la forme de périodes banalisées, en seconde, première et terminale. L'orientation peut dès lors se comprendre au sens large, comme un temps où l'élève peut se construire, effectuer des rencontres, s'ouvrir à l'extérieur. Ce temps intégré dans l'année scolaire pourrait être ainsi consacré à des stages, à des projets personnels ou collectifs, à des enquêtes sur les organisations, à la remédiation, ou encore à des séjours d'études à l'étranger, en fonction des besoins de chaque lycéen et des projets d'établissement.

« L'enseignant, il est là pour enseigner, le corps des COP doit être renforcé »

**Un COP
Lycée ST Exupéry
Fameck,
le 2 mars 2009**

<http://www.youtube.com/watch?v=UM4YWXwXB8w>

2 - Rencontres et parrainages

Au-delà des rencontres sur l'orientation, un accompagnement plus personnalisé est précieux. Des rencontres systématiques et des parrainages, entre collégiens et lycéens, de même entre élèves de seconde et élèves de première et terminale, entre élèves de terminale et des étudiants voire des professionnels seraient à favoriser. S'agissant des parrainages, leur cadre légal et leurs modalités, notamment pour les élèves mineurs est à préciser de façon à donner un support clair pour tous les acteurs de la communauté éducative.

3 - Un réseau des anciens dans chaque lycée

L'absence d'information sur le devenir des anciens lycéens prive les adultes et les élèves d'une source d'information fondamentale. Au-delà, le réseau des anciens, actif pour certains établissements d'enseignement supérieur, plus rarement pour les lycées, prouve son efficacité pour les échanges intergénérationnels et l'optimisation de l'insertion sur le marché du travail. L'objectif d'un réseau des anciens établi et entretenu par chaque lycée pourrait également contribuer à une refondation de l'orientation.

4 - Un référent adulte pour chaque lycéen

Dans bien des établissements, les élèves disent souffrir de l'anonymat. Tant du point de vue pédagogique que du point de vue personnel, chaque adolescent peut avoir besoin d'un regard distancié mais attentif, exigeant et bienveillant. Un référent adulte au lycée pour chaque lycéen, avec des rencontres régulières et inter-individuelles, comme cela se pratique déjà dans certains lycées est une voie à explorer pour que l'élève puisse se réapproprier le lycée comme un lieu propice à sa construction personnelle.

5 - Des stages en entreprises possibles pour tous les lycéens

Actuellement, les lycéens se plaignent de la grande difficulté légale à obtenir des stages en entreprise et dans les administrations en raison même de l'impossibilité pour les lycées de pouvoir organiser des conventions des stages pour des élèves autres que ceux des filières technologiques ou professionnels. Il est indispensable que les chefs d'établissement puissent signer des conventions de stage qui garantissent une assurance aux lycéens en milieu professionnel, quelle que soit la filière de formation.

6 - Une préparation pédagogique des stages

Si le besoin de stage en milieu professionnel est fortement ressenti par les lycéens, sa pertinence et son efficacité dépendront de la capacité à le préparer en amont. Des mesures appropriées devront être précisées pour accompagner leur développement.

« En 3^{ème} je voulais passer en BEP, mais vu mes notes, on m'a fait passer en 2^{nde} (...) j'ai perdu un an »

**Lycéenne
Lycée Antoine
Burcelle
à Montauban**

http://www.youtube.com/watch?v=Ju_IQ3qxRmU&feature=channel_page

7 - Des mesures incitatives pour les professionnels

L'accueil des jeunes stagiaires est également un défi pour les professionnels. Des mesures incitatives pourraient faciliter cette prise en charge et la rencontre intergénérationnelle qu'elle permet. A cette fin, un objectif chiffré d'accueil de lycéens par les administrations et les différents services publics pourrait être décidé nationalement et précisé localement.

8 - La mobilisation systématique des parents d'élèves dans les rencontres métier

L'abstraction des questions liées à l'orientation et des informations institutionnelles sont souvent dénoncées. Une difficulté largement partagée par les lycéens est l'appréhension concrète des métiers. La connaissance qu'ils en ont est très souvent limitée. Plusieurs établissements ont expérimenté avec succès la mobilisation des parents d'élèves dans des rencontres de l'orientation, notamment autour de tables rondes organisées par secteur d'activité. De telles manifestations peuvent aussi s'organiser par réseau d'établissement afin de diversifier encore les possibilités de rencontre.

b) Une égale information sur les voies et les filières en continu dès le collège

1 - Investir dans une égale information dès le collège

Les premiers choix d'orientation décisifs se font dès la classe de troisième :

- pour les élèves qui seront orientés en seconde professionnelle
- pour les élèves qui vont en seconde générale et technologique et ont à faire un choix d'option de détermination qui joue parfois un rôle de prédétermination.

Or, l'information donnée aux élèves de troisième, sur les différentes filières est très inégalement assumée par les adultes. Elle varie souvent en fonction de paramètres locaux, qui résultent des habitudes, des préjugés mais aussi de l'inégale connaissance des parcours scolaires au lycée par les adultes qui transmettent l'information. Ainsi, l'information est délivrée de façon aléatoire sur l'ensemble du territoire. Cette inégalité est accrue par le fait que les collégiens eux-mêmes s'approprient de façon très variable l'information qui leur est transmise.

Afin de remédier à cette inégalité, il est préconisé de mettre en place une présentation systématique et égale dans tous les collèges des différentes voies de formation au lycée et où elles conduisent, dès le premier trimestre, afin de laisser le temps de la maturation. Les informations seront données par les Cop, des enseignants mais aussi des lycéens auxquels les collégiens peuvent plus facilement s'identifier. Un temps banalisé dédié serait prévu dans tous les établissements.

« Il faut des visites dans les entreprises et secteurs de métiers susceptibles d'intéresser les élèves »

Michèle Chianese, professeur

<http://www.youtube.com/watch?v=e>

« Cela sera beaucoup plus facile de parler avec des étudiants qui ont 2 ans de plus qu'avec des conseillers qui sont très importants mais qui ont 40 ans »

**Lycéen
Lycée Bellevue
à Albi**

<http://www.youtube.com/watch?v=Q8DEzWuwV6Y>



L'autre condition de loyauté du système éducatif par l'orientation tient aux passerelles entre filières et aux possibilités de retour. Tout élève qui fournit l'effort nécessaire et valide les compétences requises doit pouvoir changer d'orientation. Il est par conséquent des missions de l'Education Nationale d'organiser des passerelles entre toutes les filières, à chaque fois dans un sens réciproque, et de façon équitable sur l'ensemble du territoire. Ce sera une façon à la fois de concrétiser l'égalité des chances, la reconnaissance du droit de changer pour des jeunes amenés parfois à faire des choix très précoces et de réduire la hiérarchie des filières.

L'orientation doit être accompagnée par les adultes. Les Conseillers d'Orientation Psychologues ont un rôle irremplaçable. Ils aident les jeunes en difficulté et sont appréciés pour leurs qualités de psychologues. Les autres adultes ont également un rôle à jouer dans l'orientation ; les élèves demandent souvent une forte implication des enseignants qui les connaissent mais qui auraient alors besoin d'une formation spécifique. Les familles sont incontournables. Elles aussi doivent être mieux intégrées dans le processus d'orientation, avoir un meilleur accès aux informations et, comme professionnels, apporter leurs témoignages.

2 - Des journées de découverte au lycée pour tous les collégiens

Réciproquement, afin que les modes d'appropriation de l'orientation soient plus complets, il est décisif que tous les élèves de troisième aient la possibilité de participer à des journées de découverte au lycée, dès le premier trimestre.

3 - Rencontres et parrainages

Au-delà des rencontres sur l'orientation, un accompagnement plus personnalisé est précieux. Des rencontres systématiques et des parrainages, entre collégiens et lycéens, de même entre élèves de seconde et élèves de première et terminale, entre élèves de terminale et des étudiants seraient à favoriser. S'agissant des parrainages, leur cadre légal et leurs modalités, notamment pour les élèves mineurs est à préciser de façon à donner un support clair pour tous les acteurs de la communauté éducative.

4 - Assister à des cours dans les établissements d'enseignement supérieur

La méconnaissance concrète de l'enseignement supérieur renforce les préjugés, l'ignorance et nourrit finalement les erreurs d'orientation. Pour remédier à cette lacune, la possibilité d'assister à des cours dans les années supérieures pourrait être offerte à tous les lycéens.

5 - Plus d'enseignants du secondaire dans l'enseignement supérieur

Le hiatus entre enseignement secondaire et enseignement supérieur est aussi à réduire par la possibilité donnée aux enseignants des lycées d'enseigner en premier cycle de l'Université.

6 - Plus d'enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur dans les lycées

Ces échanges entre différents niveaux scolaires peuvent avoir des effets bénéfiques dans les deux sens. Il pourrait il y avoir intérêt à davantage considérer le lycée comme un premier levier de l'innovation et de la recherche en France. L'intervention, notamment sous formes de conférences et d'ateliers, d'enseignants chercheurs de l'Université au lycée serait à développer. De telles actions sont à la fois susceptibles de susciter des vocations et d'aiguiser encore davantage la curiosité intellectuelle des élèves, quelles que soient leurs filières.

7 - Des partenariats lycée-établissement d'enseignement supérieur

Les pouvoirs publics doivent agir pour faciliter les partenariats entre lycées et établissements d'enseignement supérieur à cette fin. Il faut continuer à développer des incitations concrètes pour que les établissements d'enseignement supérieur soient encouragés à l'accueil ponctuel mais aussi personnalisé que possible des lycéens.


8 - Des réorientations rapides et sur mesure, à tous les niveaux du lycée et accompagnées dans le temps

Bien des enseignants regrettent qu'une proportion non négligeable d'élèves ne dispose pas des compétences fondamentales pour suivre les cours dans le cycle où ils ont été pourtant admis. Il s'ensuit un sentiment d'incompréhension, d'échec, de profond découragement voire de rejet pour le lycéen à l'égard du système scolaire. Il convient de ne pas rester sourd et aveugle lorsque s'amorcent de telles situations. Réagir à temps permet d'éviter des situations de souffrance qui conduisent à l'absentéisme et au décrochage scolaire. A différents niveaux d'études et au minimum, au moment du passage d'un cycle à un autre, il est crucial de s'assurer que les élèves disposeront des compétences minimales pour suivre des études dans le niveau supérieur, et ainsi à l'entrée du lycée. Il s'agit de s'assurer que les élèves entrant en seconde maîtrisent les fondamentaux. Dans le cas contraire, serait préconisé un soutien sur mesure et sous différentes formes, avec un objectif pédagogique personnalisé. Conjointement au travail sur la maîtrise des fondamentaux seraient proposés des programmes d'ouverture ambitieux dans les domaines des arts, de la culture, de l'Education Physique et Sportive ainsi que des rencontres avec les milieux professionnels afin que ce temps de remédiation pour l'élève soit aussi un temps de construction de soi et de consolidation de l'estime de soi. L'élève pourrait ensuite reprendre son orientation initiale.

« Croyez en vous, croyez en vos rêves et ne laissez personne décider à votre place ce que vous devez faire de votre vie »

Audrey Pulvar,
Journaliste
11 avril 2009
Entretiens de l'Excellence

http://www.youtube.com/watch?v=IdbpIhAHpV0&feature=channel_page



« On est oubliés, alors que nous connaissons nos enfants et nous pouvons essayer de les aider »

**Parent,
Lycée Jeanne
Hachette
Beauvais,
17 février 2009**

<http://www.youtube.com/watch?v=rmqTjFELBrY>

9 - Des formations passerelles sur mesure

Le changement d'orientation a un coût très élevé dans le système éducatif actuel et se solde le plus souvent par une année de redoublement, longue, humiliante et à l'efficacité aléatoire. Favoriser les passerelles entre les filières revêt des dimensions concrètes. Il s'agirait de mettre en place des formations sur mesure, sur des durées limitées à quelques jours ou quelques semaines, en veillant à assurer un maillage équitable sur le territoire de l'offre de ces formations. Afin d'éviter autant que possible que leur accessibilité soit conditionnée par le niveau de ressource des familles et l'éloignement éventuel de l'établissement, les classes passerelles pourraient être organisées prioritairement dans les lycées disposant d'un internat pendant les périodes de vacances.

10 - Des réorientations en cours d'année

Une piste développée lors des tables rondes serait de permettre des réorientations en cours d'année, en accord avec les familles et sur proposition du professeur principal pour des élèves en situation d'échec et de souffrance en raison même de leur mauvaise orientation. Il appartiendrait alors au chef d'établissement de garantir une passerelle vers une autre classe, et le cas échéant, vers un autre établissement du bassin. Une telle mesure n'aurait de sens que si elle s'opère avec l'exigence d'une réponse sur mesure et d'un accompagnement réel par la communauté éducative de la réorientation. On pourrait imaginer que le professeur principal de la classe initiale reste le professionnel référent pendant l'année du lycéen qui a changé d'orientation et que des rendez-vous réguliers permettent de faire des bilans avec le lycéen et sa famille.

11 - Des journées d'information pour les parents

L'orientation n'est pas que l'affaire des élèves. Elle concerne aussi les parents parfois bien démunis pour comprendre le système éducatif et aider leurs enfants à bon escient. Le manque d'appropriation de l'information par les familles se solde alors par le renforcement des préjugés et de la reproduction sociale. Les journées d'information sur l'orientation, à destination des parents dès le premier trimestre, en troisième, en seconde et le cas échéant en première gagneraient à être développées.

12 - Une exigence de lisibilité des filières

Dans le même souci, l'administration de l'Éducation Nationale aurait également à porter ses efforts sur la lisibilité des offres de formation. La multiplicité des filières et la démultiplication des spécialisations, notamment dans la voie technologique est-elle toujours pertinente et ne risque-t-elle pas, à partir d'un certain seuil, de désorienter élèves et familles ?

13 - Des bilans de compétence proposés dans le cadre du service public

L'orientation aujourd'hui se fait souvent à partir des résultats obtenus par l'élève pendant une période de référence qui ne dit pas tout, ni de son parcours ni de son potentiel. Des périodes de creux pour l'adolescent, qui peuvent durer plusieurs mois, qui sont même parfois plus longues peuvent ainsi se solder par des contre-performances et conduire à une orientation inadéquate. Afin d'aider les adultes et le jeune dans leur prise de décision, d'autres outils pourraient être mobilisés et leurs résultats considérés comme auxiliaires. Des possibilités de bilans de compétence élargis pour tous les lycéens, y compris en utilisant les technologies de l'information pourraient être mises à l'étude et leur efficacité, régulièrement évaluée à cette fin.

14 - Des carnets de l'orientation

A plusieurs reprises, des lycéens ont regretté que les adultes qui sont leurs interlocuteurs n'aient aucune mémoire sur leur parcours et ont proposé que soit mis en place un « carnet de l'orientation », sur le modèle du « carnet de santé », qui conserve la trace des différents vœux émis par l'élève, des rencontres, des stages, au cours de son parcours.

c) La seconde : un an pour se déterminer entre filière générale et filière technologique

Les préconisations liées à la classe de seconde sont décisives pour le rééquilibrage des voies et filières et sont traitées en partie 3



Accompagner l'orientation des élèves : synthèse

1) Diagnostic

Une orientation subie, conséquence d'une information insuffisante et orientée

- Les lycéens manquent d'informations et choisissent une voie plus par défaut plus que par goût aux contenus et aux débouchés professionnels.
- Le système d'orientation aujourd'hui contribue à éloigner le jeune et futur citoyen, de la république.

Quel rôle doit avoir la classe de seconde ?

- Le passage au niveau supérieur de l'enseignement secondaire est important et souvent sous-estimé. Le taux de redoublement est élevé en fin de seconde, avant l'année de spécialisation
- L'orientation en voie technologique est souvent perçue comme un échec

La préparation à l'insertion professionnelle

- La généralisation du Bac Pro en 3 ans a suscité des inquiétudes
- La voie technologique conduit à la poursuite d'études post bac (au moins Bac+2)
- La dévalorisation des voies professionnelle et technologique entraînent une désaffection pour les filières industrielles et alors que le chômage des jeunes augmente, des entreprises ne parviennent pas à embaucher des diplômés qualifiés
- Les lycéens de la voie générale sont inquiets pour leur avenir et ont le sentiment de ne pas être suffisamment informés

2) Préconisations

La révolution nécessaire de l'orientation : inscrite dans le temps long par des rencontres et le parrainage :

- Le temps de l'orientation inclus dans le temps scolaire.
- Des rencontres et des parrainages.
- Un réseau des anciens dans chaque lycée.

- Un référent adulte pour chaque lycéen.
- Des stages en entreprise possible pour tous les lycéens.
- Une préparation pédagogique des stages.
- Des mesures incitatives pour les professionnels.
- La mobilisation systématique des parents d'élèves dans les rencontres métiers

Une égale information sur les voies et les filières en continu dès le collège

- Investir dans une égale information dès le collège.
- Des journées de découverte au lycée pour tous les collégiens.
- Des rencontres et des parrainages.
- Assister à des cours dans des établissements d'enseignement supérieur.
- Plus d'enseignants du secondaire dans l'enseignement supérieur.
- Plus d'enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur dans les lycées.
- Des partenariats lycées – établissement d'enseignement supérieur.
- Des soutiens rapides et sur mesure à tous les niveaux du lycée et accompagnés dans le temps.
- Des formations passerelles sur mesure.
- Des réorientations en cours d'année.
- Des journées d'information pour les parents.
- Une exigence de lisibilité des filières.
- Des bilans de compétence proposés dans le cadre du service public.
- Des carnets de l'orientation sur l'exemple du livret de santé.



Rééquilibrer les voies et les séries

Dans les esprits, comme dans la réalité des conseils d'orientation et des décisions des conseils de classe, voies et séries sont hiérarchisées.

L'admission en voie générale est considérée comme une plus grande preuve de valeur que l'admission en voie technologique.

Dans la voie générale, l'admission en série S est considérée comme un brevet de réussite et de qualité ; l'admission en série ES comme convenable ; le plus souvent l'admission en L est destinée aux lycéens – ou plutôt aux lycéennes – qui peuvent certes demeurer dans la voie générale mais sans être appelés à briller particulièrement. Cette situation est ancienne. **La réforme des séries décidée en 1992 a aggravé le déclin démographique de la voie littéraire, alors que les intentions des auteurs étaient exactement contraires.**

1) Diagnostic

a) La prédominance de la série S, dans l'esprit du temps ou à rebours de l'idéal républicain ?

La série S accueille la moitié des lycéens de la voie générale et se trouve considérée à la fois comme la série la plus généraliste et celle où sont orientés les meilleurs élèves.

Beaucoup de lycéens, de parents, de professeurs et de hauts fonctionnaires ne trouvent pas la prééminence de la série S si problématique. Certains s'irritent d'ailleurs du procès fait à cette série. Ce sont souvent des lycéens de la série S et des parents de lycéens admis en S. Ce point est important puisque la moitié des lycéens « généraux » sont en S... S'ajoutent aux partisans du statu quo, des personnalités soulignant que dans les sociétés contemporaines, il est bien naturel qu'un nombre important de jeunes se forme dans les matières scientifiques... Il est pourtant des raisons de ne pas se satisfaire du déséquilibre actuel.

1 - L'excessive prépondérance de la série S dévalorise de fait à la fois les séries de la voie technologique – et tout spécialement les séries industrielles – et les autres séries de la voie générale, tout spécialement la série L

La série L est trop souvent considérée aujourd'hui comme une orientation par dépit où se retrouvent celles et ceux qui n'ont été acceptés ni en S ni en ES.

Les lycéens qui y sont admis sont parfois considérés comme moins investis dans leurs études (le nombre d'heures de cours par semaine est sensiblement moins élevé que dans les séries S et ES). Les débouchés sont présentés comme beaucoup moins ouverts aussi bien pour les poursuites d'études post-Bac que pour l'insertion professionnelle. Enfin, dans une société qui prône la parité homme/femme, **80% des lycéens de L sont des lycéennes.**

On peut, par ailleurs, s'interroger sur une orientation si précoce de jeunes dans une série où la place de la culture scientifique est si faible, où il est possible d'abandonner les mathématiques et les enseignements scientifiques dès la fin de la 1^{ère}, où le niveau d'exigence dans les disciplines scientifiques est si éloigné de celui des séries S et ES. Et ce alors même que les progrès scientifiques et technologiques modifient profondément et rapidement nos sociétés. Alors même que dans l'idée d'humanisme ou d'humanités, les sciences, les technologies, les lettres et les arts sont intimement liés. Et alors même qu'en S, l'enseignement demeure très généraliste, sans impasse sur les enseignements de Français, de Philosophie, d'Histoire et de Géographie.

La série ES semble en revanche avoir trouvé un point d'équilibre entre les différentes disciplines.

Malgré tout, la « dévalorisation » relative des ES et des L n'est pas forcément constructive pour l'estime de soi qui est l'un des principaux moteurs de la réussite scolaire ni pour la motivation à « travailler dur ».

2 - L'excessive généralité de la série S porte atteinte aux besoins d'élèves puis d'étudiants dotés d'une véritable maîtrise scientifique

La série S est peut-être considérée comme celle des « meilleurs élèves » en fin de 2^{nde} mais elle a, en embrassant très large, affecté le niveau moyen d'exigence intellectuelle dans les disciplines scientifiques.

Beaucoup de lycéens de 2^{nde} se battent (eux et surtout leurs parents) pour obtenir une admission en S, moins par « vocation scientifique » que parce qu'ils entendent retarder le plus possible l'heure des véritables choix et s'assurer qu'aucune porte ne leur sera fermée.

De ce fait, les professeurs des matières scientifiques se retrouvent devant des classes hétérogènes auxquelles ils sont contraints de s'adapter. Avec pour résultat, outre parfois leur propre démotivation, les interrogations des professeurs de CPGE comme des professeurs des universités qui reçoivent des bacheliers « scientifiques » dont ils ne trouvent pas le niveau très fameux dans ce qui devait être leur domaine de spécialisation.



Et bien des lycéens de S disent :

- a) qu'ils ont cédé à l'amicale pression parentale, professorale et sociale pour le choix de cette orientation et
- b) qu'ils « rament » ensuite pour se hisser au niveau exigé par les professeurs des disciplines scientifiques.

« Arrivée en fin de 3^{ème}, si vous avez des notes correctes, on vous dit d'aller en voie générale. En fin de 2^{nde}, si on a des notes correctes, on ne va pas chercher à comprendre, on va vous dire d'aller en S. Vous avez des notes plus ou moins normales, vous allez en ES et sinon, on vous envoie en L »

**Lycéen,
lycée Honoré
d'Urfe,
Saint Etienne,
mars 09**

http://www.youtube.com/watch?v=0OPyt09biGM&feature=channel_page

3 - Le déséquilibre des voies générale et technologique provoqué par la série S se répercute sur l'enseignement post Bac, dans les classes des lycées comme à l'université

Etre admis en S, c'est être assuré que toutes les orientations post-bac sont possibles – y compris dans les CPGE littéraires, y compris à l'université dans toutes les disciplines – puisque ce n'est pas la spécialisation qui compte mais le niveau de capacité de travail et de réussite scolaire présumés chez les bacheliers S.

Tandis que le futur bachelier L peut à juste titre estimer que bien des poursuites d'études post-bac lui sont à tout jamais fermées. Alors même qu'il ou elle aura durement travaillé, que ses professeurs comme les correcteurs des épreuves du Bac auront été particulièrement exigeants, et qu'il est classiquement plus difficile d'obtenir des notes élevées dans les matières « littéraires » que dans les matières scientifiques.

Si les lycéens ont ainsi bien du mal à déterminer quel avenir professionnel leur ouvre les séries de la voie générale, c'est en effet tout particulièrement vrai des futurs Bacheliers L. Les lycéens de L souffrent de ce que, dans leur propre lycée, leur image n'est a priori pas très bonne : on entend souvent que s'orientent en L celles et ceux qui veulent absolument échapper à toute formation au raisonnement scientifique ; qui trouvent dans cette série un nombre d'heures d'enseignement obligatoire moins élevé que celui des séries S et ES ; enfin celles et ceux qui ne sont pas forcément passionnés par les études secondaires... Combien de professeurs de Lettres, d'Histoire ou de Philosophie ne confient-ils pas que leurs meilleurs élèves sont ... en S ?

Mais bien des lycéens de S ont choisi cette série parce qu'ils n'ont pas une idée claire de leur future orientation professionnelle. Et que cette série, à la fois par son caractère généraliste (on n'abandonne aucune discipline, au contraire de la série L) et par sa réputation d'accueillir les « meilleurs » élèves, leur permet de ne se fermer aucune porte, puisqu'ils auront accès aussi bien aux cursus scientifiques, d'ingénieur et de médecine, qu'au Droit, aux Lettres ou aux Sciences politiques.

Le choix de la série S est donc pour une partie des lycéens également un choix par défaut. Ce déséquilibre se manifeste dans tous les secteurs de l'enseignement post Bac.

En Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) d'abord. Pour les préparations commerciales, les Bacheliers S concurrencent les bacheliers ES, ce qui peut se comprendre compte tenu du degré d'exigence dans les épreuves scientifiques des concours mais ce qui déstabilise tout de même un peu la série ES. De façon plus surprenante, les CPGE dites littéraires ont organisé à travers la filière « B/L » le recrutement de bacheliers S. Ce qui est une manière de souligner que « les meilleurs littéraires se trouvent en S ».

En BTS, filière de formation conçue pour les bacheliers technologiques et à vocation d'insertion professionnelle à Bac + 2, les Bacheliers S sont recrutés de préférence aux titulaires du bac technologique tertiaire. Ceux-là même qui, ainsi évincés, se retrouvent à l'université dans des filières générales longues où ils rencontrent un taux d'échec particulièrement élevé.

Enfin, les IUT, autre filière technologique courte mais organisée au sein de l'université alors que les BTS sont organisés dans les lycées, ont été érigés en grandes écoles, très sélectives, malthusiennes et très souvent, au détriment des bacheliers technologiques tertiaires.

4 - Si l'on adhère à la conviction que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, trois options sont possibles

- Option 1 : la spécialisation dans la voie générale est trop précoce et ne devrait se décider qu'en fin de première. La cohérence attachée à la formation intellectuelle, la valeur propre à la culture commune donnée au plus grand nombre possible de jeunes, le souci d'unité du Baccalauréat national sont les motifs qui conduisent à maintenir un tronc commun d'enseignement en 1^{ère} tout comme c'est déjà le cas pour la classe de 2^{nde}.

La classe de Terminale est celle où se déterminent des goûts et des talents suffisamment fondés, étayés, pour choisir une dominante, dans une panoplie qui pourrait être d'ailleurs plus large que celle aujourd'hui offerte par les trois séries. Une réflexion est de toute façon nécessaire sur le degré de différenciation des coefficients attribués aux épreuves du Bac. Cette option présente le double avantage de vraiment spécialiser les lycéens tout en donnant plus d'unité du Baccalauréat.


- Option 2 : le choix est fait de maintenir l'orientation entre les 3 séries de la voie générale dès la fin de la classe de 2^{nde} et, pour restaurer un meilleur équilibre entre les séries, la décision est prise de durcir l'admission en S, de relever le niveau d'exigence intellectuelle dans les matières scientifiques, de limiter le caractère généraliste de cette formation. Le but est de dissuader un certain nombre de lycéens (eux et surtout leurs parents) d'exiger une admission en S. Du coup, les deux autres séries sont mieux valorisées pour ce qu'elles sont :

« Le problème au sein même de la filière générale, c'est les « classes poubelles ». On choisit souvent les filières L et ES par défaut. Moi-même je me sens plus d'inclinations littéraires et je suis allé en S parce que S c'est la filière reine ».

Il faut une réforme pour rééquilibrer les filières car les mentalités ne pourront pas changer comme ça »

**Lycéen,
lycée Alphonse
Daudet, Nîmes,
avril 09**

http://www.youtube.com/watch?v=yR_3tazgrtg&f



de vrais choix d'orientation par goût pour les matières et non par hiérarchie des représentations sociales. Pour mieux assurer la réussite du choix de cette option, la place des langues pourrait être singulièrement accrue en série L, par le nombre d'heures d'enseignement, le nombre d'élèves par classe et une meilleure répartition des coefficients sur les épreuves du Bac.

- **Option 3 : le choix est fait de maintenir l'orientation entre les 3 séries de la voie générale dès la fin de la classe de 2nde et, pour restaurer un meilleur équilibre entre les séries, la décision est prise de redonner un caractère beaucoup plus généraliste à la série L, en restaurant les matières scientifiques obligatoires dans cette série avec la même dignité que celle reconnue à l'enseignement des humanités dans la série S.**

b) La distinction entre voie générale et voie technologique, source de progrès démocratique ou arme de reproduction sociale ?

1 - Voie technologique et démocratisation du lycée

Plus d'un lycéen sur quatre poursuit ses études dans la filière technologique. Pour autant, être orienté en « techno » en fin de 2nde est considéré par beaucoup comme un signal négatif envoyé aux lycéens et aux familles par les professeurs.

Partant de ce constat, les différents acteurs du monde de l'Education nationale ont des positions très partagées, et pour tout dire contradictoires, sur ce qu'il convient de faire pour y remédier.

Pour les uns, la voie technologique est absolument nécessaire pour se « débarrasser » d'élèves qui n'ont rien à faire dans le bon vieux lycée classique d'antan, auquel la « massification a déjà porté tant de coups ». Et pour cette raison il faut la maintenir. **Pour ceux-là effectivement, la voie technologique est une voie d'éviction, nécessaire et assumée comme telle.**

Pour d'autres, le maintien d'une voie technologique spécifique, nettement différenciée de la voie générale, est au contraire la condition sine qua non pour continuer de démocratiser l'accès réussi au Bac, et même pour ne pas prendre le risque d'un retour en arrière. Effectivement, la voie technologique est celle qui a permis, avec le lycée professionnel, d'augmenter très significativement la proportion d'une classe d'âge qui réussit le Bac. La proportion de Bacheliers « généraux » stagne depuis plus d'une décennie. Les méthodes pédagogiques employées par les professeurs de cette voie font plus appel au raisonnement inductif et à l'expérimentation que dans la voie générale où sont privilégiés le raisonnement hypothético-déductif et l'abstraction. Pour ces professeurs, ce choix pédagogique convient bien à des élèves qui seraient beaucoup moins à l'aise, et donc en difficulté, dans la voie générale.

« Quand on voit que les « S » sont favorisés pour aller dans des écoles de commerce au détriment des ES, c'est franchement pénible. Il y en a un peu marre de se faire passer devant parce que « S » c'est la voie royale. »

**Lycéenne,
Lycée Pierre
Beghin, Moirans**

http://www.youtube.com/watch?v=rffvwEz5SMA&feature=channel_page

Pour d'autres enfin, le maintien de la distinction entre voie générale et voie technologique est la source directe de l'inégalité sociale instituée par le lycée entre les lycéens, inégalité dans les têtes mais surtout inégalité qui se traduit ensuite dans les possibilités d'études post-bac et dans l'accès aux différents segments du marché du travail, niveaux de responsabilité et niveaux de salaire. L'aboutissement logique de la longue marche vers la démocratisation du lycée passerait alors par une véritable intégration de tous les lycéens dans un véritable lycée général, conduisant à un Bac unifié, où ne seraient plus distingués, et donc triés, les Bac « techno » et les Bacs généraux.

2 - Le choix entre les deux options (maintenir une voie technologique spécifique ou non) est affaire de conviction, de rapport de force et de pari

De conviction : croit-on que le « système » voie générale, qui n'est rien d'autre que le grand lycée classique aux prises avec des lycéens qui ont radicalement changé depuis 30 ans, peut s'adapter de telle sorte que les lycéens qui sont aujourd'hui en voie technologique seront accueillis effectivement et effectivement conduits avec succès jusqu'au Bac ? L'unification se fera-t-elle vraiment au profit des lycéens technologiques ou bien seront-ils considérés, une fois intégrés dans la voie générale, comme les queues de classe, la « constante macabre » s'abattant systématiquement sur eux ? Auquel cas, la situation sera pire après l'unification que dans la situation actuelle de distinction des deux voies.

De rapports de force : les organisations syndicales, notamment de professeurs, sont divisées sur ce point, avec d'un côté le SNES, le SNALC et FO, absolument opposés à une fusion, et de l'autre, le SGEN-CFDT et l'UNSA qui appellent à une réforme en profondeur sur ce point. Et les organisations de professeurs de la voie technologique sont absolument attachées à la spécificité de leur métier et de leurs élèves. Enfin, les différents corps de professeurs ne tiennent pas nécessairement à une fusion (par exemple les professeurs de SES ne veulent pas d'une mutualisation, et moins encore d'une fusion avec les professeurs d'économie-gestion).

De pari, enfin. La voie technologique dans sa composante tertiaire a été récemment rénovée ; elle donne de bons résultats avec des élèves qu'elles mènent au succès, quand bien même il s'agit de réorientation non désirée en fin de 2nde, souvent après un redoublement. Fait-on le pari qu'une simple intégration dans le système « voie générale » en maintenant les méthodes pédagogiques, le système d'évaluation des élèves et le poids des représentations sociales qui lui est propre, donnera de meilleurs résultats que la situation actuelle ?


3 - Intégration de la voie technologique et transformation de la voie générale

Cette intégration de la voie technologique dans un véritable lycée général n'aurait de sens, c'est-à-dire d'intérêt pour les lycéens concernés, que si la voie **générale**, héritière du grand lycée classique ; protectrice des disciplines académiques sur le fondement desquelles les professeurs de l'enseignement général ont été formés

Je pense qu'il ne faut pas décloisonner les filières. Peut-être que la solution, ça serait de proposer un tronc commun élargi pour chacune de ces filières en abaissant les coefficients de manière à les mettre sur une base commune et de montrer deux ou trois matières phares dans chaque filière qui définisse le fondement même de cette filière. Pourquoi la philosophie n'a pas le même coefficient partout et qu'on s'arque pas en "S", autour des sciences, en "ES" autour de l'éco, et en "L" vraiment autour de la littérature.

**Lycéen,
VH. Bash, Rennes**

<http://www.youtube.com/watch?v=MhtbAJzicA>



« Il y a trop d'a priori sur la filière technologique. Il faudrait mieux informer les élèves de 3^{ème} pour qu'ils croient moins que c'est un BEP et qu'il n'y a pas de débouchés »

**Lycéen, Argonay,
Louis Lachenal,
février 09**

<http://www.youtube.com/watch?v=ojryO4ah-hA&feature=Playlist&p=87EBB55EEFC33D38&index=5>

puis sélectionnés par concours ; viscéralement attachée à une conception très particulière de l'évaluation des lycéens, élitiste par essence, c'est-à-dire servant à trier progressivement pour ensuite sélectionner en classe préparatoire aux grandes écoles une petite partie des jeunes qui y sont formés - c'est-à-dire continuant de constituer une propédeutique aux CPGE - ; s'accommodant finalement assez aisément d'un nombre élevé de jeunes en difficulté (« il y a toujours eu des élèves en difficulté , quel est donc le problème qu'ils poseraient plus particulièrement aujourd'hui ? ») ; si, donc, cette voie générale si particulière et si aimée par l'ensemble des élites économiques et intellectuelles, médiatiques et politiques, sociales et professionnelles qui y inscrivent leurs enfants – ou les placent dans le privé s'ils n'y parviennent pas – est très fondamentalement transformée et adaptée aux jeunes qui accèdent aujourd'hui à l'enseignement secondaire du second degré.

Ma conviction à ce stade de ma mission est que :

- le consensus social aujourd'hui est fortement favorable au maintien de la voie générale telle qu'elle existe actuellement dans ses fondamentaux
- le consensus qu'il faudrait progressivement élaborer pour changer le premier exigera beaucoup de temps et sans doute beaucoup d'argent public
- la réforme de la formation des maîtres aujourd'hui débattue va plutôt dans le sens du maintien ou même de l'accentuation de la place de la discipline intellectuelle dans cette formation.

► **Pour l'ensemble de ces motifs, je préconise de maintenir une voie technologique distincte de la voie générale au sein des lycées d'enseignement général et technologique.** Mais cette préconisation ne vaut que si elle est portée par une volonté politique puissante et suivie de trois décisions effectives :

1) Il n'est plus possible de laisser les filières STI sans décision sur leur existence même ; sur leur place au sein de la voie technologique, en relation avec la réforme du Bac professionnel ; sur leurs programmes et sur leurs débouchés post-bac et universitaires. Les programmes datent du début des années 1990. Depuis au moins 6 ans l'Inspection générale a entamé une révision et les consultations ont été menées avec les professeurs concernés. Mais la rénovation a toujours été reportée, laissant les professeurs désabusés et le déclin démographique de ces filières accentué. A nouveau le débat n'est pas technique, il est politique. **La question est de savoir si notre pays croit encore utile de former de futurs cadres industriels intermédiaires** (ou bien seulement des ingénieurs) et, donc, si notre société conçoit son avenir exclusivement à travers des activités tertiaires ou si le secteur industriel aura encore une place majeure dans notre économie.

2) Il faut passer du discours aux actes concernant le recrutement des bacheliers admis dans les BTS et les IUT. Il est su depuis longtemps que les Bacheliers généraux sont préférés aux bacheliers technologiques dans ces filières professionnelles courtes – souvent pour de solides raisons d’ailleurs. Mais de ce fait, les bacheliers technologiques sont évincés de filières qui avaient été conçues pour eux et se retrouvent dans les cursus généraux de licence pour lesquels ils n’ont nullement été préparés, avec le taux d’échec que l’on sait. Il est dit depuis longtemps qu’il faut changer cette situation. Il faut désormais agir en usant de 3 leviers : des objectifs précis pour le recrutement dans ces filières avec des incitations financières fortes ; le développement des BTS dans les secteurs porteurs d’emplois à venir ; le développement des CPGE technologiques en lien avec des exigences de recrutement dans les écoles.

3) Il faut lancer une campagne massive d’information positive sur l’enseignement technologique comme cela avait été le cas avec succès il y a quelques années pour l’apprentissage – en lien avec les mesures qui seront prises pour améliorer l’orientation de la fin du collège à l’entrée à l’université et les BTS, aussi bien que l’orientation destinée à l’insertion professionnelle.

« Faire de la voie technologique une filière de la voie générale permettrait d’avoir des élèves avec une meilleure culture générale à leur arrivée en BTS et, donc, des étudiants plus performants »

**Professeur,
Lycée la Hotoie,
Amiens**

<http://www.youtube.com/watch?v=CvA9YDiPZo0>

2) Préconisations

a) Faire de la Seconde une vraie classe de détermination

1 - Les mêmes enseignements de découverte obligatoires pour tous les élèves de Seconde

Le rôle de classe de détermination dévolu à la classe de seconde se vérifie rarement en pratique dans les lycées. Les choix d’options de détermination opérés dès la classe de troisième jouent souvent un rôle de prédétermination. En outre, à partir du moment où l’enseignement technologique n’est pas dispensé à tout élève de seconde générale et technologique, il est permis de s’interroger sur la liberté d’un choix positif entre filière générale et technologique, à l’issue de la classe de seconde puisqu’il ne se fondera pas sur une connaissance concrète des différentes disciplines enseignées dans chaque filière. Pour que les enseignements de découverte en seconde aient réellement cette fonction, il est préconisé, que les disciplines liées à une spécialisation durant les années ultérieures soient enseignées de façon identique et obligatoire sur tout le territoire, au cours des premiers et deuxième trimestres à l’issue desquels le lycéen doit faire son choix. De la sorte, un choix réellement éclairé, au moins entre filière générale et technologique, pourrait s’amorcer au printemps de la seconde.



2 - La culture technologique comme élément de la culture commune

Dispenser un enseignement technologique à tous les élèves de seconde ne doit pas avoir pour seul objectif de faire connaître les différents types d'apprentissage, avant un choix de détermination. De façon plus ambitieuse encore, il doit avoir pour vocation de faire de la culture technologique un élément de culture commune. D'un point de vue intellectuel, la complémentarité des approches déductives et inductives est précieuse pour tous les élèves. D'un point de vue pédagogique, il est important que des élèves à l'aise pour telle type d'approche se trouve en difficulté pour l'autre et vice versa. L'égalité de dignité des filières passe par une place plus équilibrée de chacune des cultures, généralistes et technologiques, en seconde.

b) Poursuivre la rénovation des filières technologiques

1 - Mieux faire connaître les parcours de réussite

Une part des élèves de la filière technologique a choisi son orientation par goût et en connaissance de cause. D'autres y ont été affectés par défaut, souvent en fonction des seuls résultats scolaires. Les qualités des formations des filières technologiques et leurs débouchés méritent cependant que l'élève s'y oriente par goût. Afin d'accentuer les conditions d'une orientation positive, **il serait nécessaire de porter un effort national sur la connaissance de la filière technologique et sur ses débouchés, en mettant notamment en valeur les parcours de réussite nombreux.**

2 - Assurer la lisibilité et la compréhension des filières technologiques

Une simplification des sigles des différentes filières et des spécialisations serait utile pour une meilleure lisibilité et compréhension par les lycéens, comme les familles et les enseignants, de l'offre de formation et des débouchés dans la filière technologique. Parallèlement, il est important de vérifier la pertinence de la démultiplication des spécialisations de la filière technologique avant le Bac. Cette démultiplication n'est en effet pas pour faciliter la connaissance et l'appropriation des parcours par les élèves et leurs familles.

3 - Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur

L'accès relativement aisé à l'enseignement supérieur pour les élèves des filières technologiques distingue leur parcours de celui de nombre d'élèves de la voie professionnelle. Dans un souci de cohérence et de loyauté du système éducatif, il serait utile de **continuer à développer les classes préparatoires technologiques et de renforcer la part des élèves des filières technologiques dans les IUT et les BTS.** A cette fin et en concertation avec les différents acteurs, peut se poser la question **d'objectifs chiffrés pour l'accueil des élèves issus des filières technologiques**, en IUT et en BTS, en classes préparatoires aux grandes Ecoles adaptées ainsi qu'en 1^{er} cycle professionnel LMD, sur l'ensemble du territoire national.

4 - Faire de la filière Sciences et techniques industrielles une filière de pointe

La dernière rénovation de la filière STI (Sciences et technologie industrielle) remonte à 1992. Des projets de rénovation ont été annoncés depuis sans qu'aucune décision n'ait été prise. Dans les lycées, les enseignants s'interrogent sur l'avenir de la filière alors même qu'elle est, selon eux, une voie d'ascension sociale pour nombre de lycéens. La filière STI a en effet vocation à former des ingénieurs et des cadres intermédiaires de l'industrie. Elle peut jouer un rôle stratégique à un moment où la concurrence mondiale en matière de production est particulièrement vive, la recherche et l'innovation pour de nouveaux produits, décisive pour la croissance économique, la capacité à maîtriser un outil industriel complexe et évoluant très rapidement, une compétence rare. C'est pourquoi il est préconisé de **décider sans tarder de la rénovation de cette filière**.

5 - Introduire une formation à la création, à la reprise et à la gestion d'entreprise pour l'ensemble des élèves des filières professionnelles et technologiques

La création d'entreprise semble inaccessible pour bien des jeunes alors mêmes que nombre de petites entreprises sont menacées de ne pouvoir être reprises au moment des départs en retraite. **Qu'un élève des filières technologiques ou professionnelles puisse se projeter comme un chef d'entreprise potentiel** contribuerait à rehausser les parcours de réussite des élèves de ces filières et par conséquent leur estime de soi et leur donnerait les moyens concrets d'une prise de responsabilité future en rapport avec leur métier.

c) Equilibrer les filières de la voie générale

Remédier à ce déséquilibre pose **la question des contenus enseignés dans les différentes filières, celle des débouchés pour chacune, et de la communication qui en est faite à destination des familles, des élèves et des enseignants**. Plusieurs pistes ont été évoquées depuis plusieurs années sur lesquelles il importe de prendre une décision.

1 - Garantir la diversité de la filière générale

S'agissant de la diversité de la filière générale. Elle a le mérite de permettre à des élèves aux compétences et aux appétences variées de construire un parcours positif fondé sur un choix. Pour cette raison, la fusion des trois filières générales soulève de sérieuses questions. L'association des filières ES et L en une voie LES « lettres, économie et sciences sociales » a pu être évoquée. Elle permettrait notamment, grâce à la complémentarité des disciplines enseignées, un meilleur accès de ces élèves aux parcours d'excellence post-bac, notamment au sein des classes préparatoires de type hypokhâgne B/L. Le maintien des trois filières générales, à partir du moment où leur contenu serait rééquilibré, aurait le mérite de conserver un éventail large des possibilités de spécialisation.

« L'enseignement technologique est malade, il est en crise. Il y a un travail à fournir concernant la lisibilité de ces filières et l'attraction que devrait avoir ces filières »

Lille,
Lycée Faidherbe,
avril 09

<http://www.youtube.com/watch?v=ps0-ICpmNQM&feature=Playlist&p=87EBB55EEFC33D38&index=9>



2 - Revaloriser la série L

Dans le cadre d'un maintien des trois filières de la voie générale, des débouchés doivent être assurés pour la voie L.

Dans cet esprit sont notamment préconisés par l'Inspection générale de l'Education nationale :

- Une orientation positive, fondée sur un niveau minimum assuré dans les disciplines littéraires, au moment de la spécialisation ;
- Une diversification du champ des études supérieures explicitement ouvertes aux « littéraires », en créant des passerelles ;
- L'augmentation de la proportion de bacheliers littéraires accédant à des parcours d'excellence ;
- Une intégration forte des études littéraires dans les projets d'établissement.

Est également préconisé de façon complémentaire de donner sa place à la culture scientifique et de renforcer les langues vivantes en L.

L'hyperspécialisation de la série L, initiée au début des années 1990 a pu être dommageable. Les humanités sont traditionnellement nourries d'une culture littéraire et scientifique qui s'enrichissent l'une l'autre. **La mise en place d'un enseignement de culture scientifique en série L pourrait être une option complémentaire pour contribuer au rééquilibrage des séries.** De façon analogue sont évoqués le renforcement de l'apprentissage des langues dans cette série spécifiquement ou encore l'initiation au droit.

- **Le rééquilibrage par les coefficients des épreuves du bac.**

Un outil complémentaire pour le rééquilibrage tient aux coefficients entre les disciplines du baccalauréat tels qu'on peut les moduler entre les différentes filières.





Rééquilibrer les voies et les séries : Synthèse

1) Diagnostic

La prédominance de la série S, dans l'esprit du temps ou à rebours de l'idéal républicain ?

- La série S accueille la moitié des lycéens de la voie générale et se trouve considérée à la fois comme la série la plus généraliste et celle où sont orientés les meilleurs élèves.
- L'excessive prépondérance de la série S dévalorise de fait à la fois les séries de la voie technologique – et tout spécialement les séries industrielles – et les autres séries de la voie générale, tout spécialement la série L.
- L'excessive généralité de la série S porte atteinte aux besoins d'élèves puis d'étudiants dotés d'une véritable maîtrise scientifique.
- Le déséquilibre des voies générale et technologique provoqué par la série S se répercute sur l'enseignement post Bac, dans les classes des lycées comme à l'université.
- Le choix de la série S est donc pour une partie des lycéens également un choix par défaut. Ce déséquilibre se manifeste dans tous les secteurs de l'enseignement post Bac.

La distinction entre voie générale et voie technologique, source de progrès démocratique ou arme de reproduction sociale ?

- Voie technologique et démocratisation du lycée
- Plus d'un lycéen sur quatre poursuit ses études dans la filière technologique. Pour autant, être orienté en « techno » en fin de 2nde est considéré par beaucoup comme un signal négatif envoyé aux lycéens et aux familles par les professeurs.
- Le choix entre les deux options (maintenir une voie technologique spécifique ou non) est affaire de conviction, de rapport de force et de pari
- Intégration de la voie technologique et transformation de la voie générale
- Pour l'ensemble de ces motifs, il est préconisé de maintenir une voie technologique distincte de la voie générale au sein des lycées d'enseignement général et technologique.

2) Préconisations

Faire de la Seconde une vraie classe de détermination.

- Des mêmes enseignements de découverte obligatoires et liés aux différentes voies et filières à choisir.
- La culture technologique comme élément de la culture commune.

Poursuivre la rénovation des filières technologiques

- Mieux faire connaître les parcours de réussite.
- Assurer la lisibilité et la compréhension des filières technologiques.
- Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur.
- Faire de la filière Sciences et techniques industrielles une filière de pointe.
- Introduire une formation à la création, à la reprise et à la gestion d'entreprise pour l'ensemble des élèves des filières professionnelles et technologiques.

Equilibrer les filières de la voie générale

- Garantir la diversité de la filière générale
- Revaloriser la voie L
- Culture scientifique, langues vivantes, introduction au droit en L.
- Le rééquilibrage par les coefficients des épreuves du bac.



Rénover les enseignements et s'interroger sur les modes d'évaluations

1) Les quatre préalables

a) Investir dans la formation continue des enseignants

Il ne peut pas y avoir de modernisation réelle des pratiques pédagogiques dans le lycée sans effort massif de formation continue des enseignants. Quelle entité, entreprise, association, organisation pourrait imaginer laisser un personnel d'importance capitale sans formation continue ? A cadre pédagogique stable, cette quasi absence est déjà contestable, mais lorsqu'il s'agit de changer le cadre pédagogique, l'absence d'accompagnement par la formation des enseignants rend les objectifs impossibles à tenir.

b) Faire confiance à l'engagement et au professionnalisme des équipes pédagogiques et des équipes de direction

Dans bien des lycées, des chefs d'établissement et des enseignants savent rassembler leur énergie pour mettre en place des projets pédagogiques de grande qualité. L'article 34 de la loi de 2005 qui promeut l'expérimentation en donne le cadre légal. Dans beaucoup de lycées où je suis allé, j'ai pu constater le trésor que constituent ces initiatives.

Ainsi au lycée Robert Doisneau de Corbeil Essonne, la mobilisation de 1550 lycéens permet des **actions humanitaires** concrètes comme la construction d'une école de village au Burkina Faso, le financement d'un transport scolaire et d'un foyer d'accueil pour des enfants de la rue à Quito, ou encore la construction d'une bibliothèque à La Dalia au Nicaragua. Selon l'équipe éducative, c'est une façon concrète et réussie de promouvoir la solidarité, de lutter contre le manque de rencontres à l'école et le cloisonnement des élèves qui ont tendance à rester « cloisonnées dans leurs filières ».

Au lycée Vieljeux à La Rochelle, constatant les limites de l'aide individualisée qui n'est dispensée qu'aux élèves de 2^{nde} et uniquement en français et en mathématiques, **les équipes ont mis en œuvre** une « aide à la carte ». Les élèves prennent rendez-vous avec le professeur de leur choix le jeudi, soit de 11h à 12h, soit de 12h30 à 13h30. Toutes les classes sont libres pendant au moins 1 heure durant ce créneau. Les lycéens ont jusqu'au mercredi midi pour s'inscrire afin que le coordonnateur puisse contacter les différents professeurs. Résultat : les élèves reçoivent un soutien réel et personnalisé, ils se responsabilisent et peuvent profiter des conseils d'un enseignant avec lequel le contact est plus facile.

IV : Rénover les enseignements et s'interroger sur les modes d'évaluations

Au lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne, le lycée organise chaque année **une dizaine de voyages scolaires** (en Grèce, Italie, Chine, Espagne...) sur des périodes à cheval sur les cours et les vacances afin de respecter le fonctionnement de la scolarité. Un jumelage a été mis en place avec un lycée du Québec. Les équipes enregistrent les bénéfices de ces actions. Elles parlent d'une ouverture culturelle et d'une maturité plus forte chez les jeunes, d'un rapprochement et d'une relation de confiance entre les élèves et les équipes éducatives, des bienfaits pédagogiques tirés d'un projet mis en œuvre conjointement sur plusieurs mois, pendant la phase de préparation, de réalisation et de restitution.

Au Lycée Galilée à Gennevilliers, les élèves suivent un danseur tous les mercredis après-midi au théâtre de Gennevilliers **dans le cadre des classes à PAC** (Projet et Action culturelle), et ce jusqu'au festival d'Avignon. Le voyage de 5 jours est financé par la Région. Une autre équipe développe des projets interdisciplinaires sur le développement durable. A chaque fois sont constatées une très forte mobilisation des élèves, une prise de conscience de l'importance de l'effort et du travail, une nouvelle ouverture au monde, parfois la découverte de passions.

Il faut saluer le courage de telles équipes qui consacrent tant de temps à ces projets, y dépensent leur énergie, affrontent des difficultés - parfois extravagantes - pour les mener à bien. Sans être toujours reconnues, en se heurtant parfois à l'hostilité des corps d'inspection qui leur reprochent de ne pas couvrir le programme, sans être souvent rémunérées, et en y mettant parfois même de leurs poches.

L'expertise des équipes de direction et de vie scolaire, en prise directe avec les élèves, qui consacrent leur existence professionnelle à la vie du lycée appellent à **une évolution des pratiques de l'Etat**. Celui-ci doit bien sûr **continuer à affirmer sa présence** forte en matière d'Education, en établissant ses principes, mis en œuvre dans un cadre national, et en veillant à leur application, en contrôlant aussi. Le souci de gestion de personnels aussi nombreux, de prise en charge de plus de 12 millions d'élèves rend en outre vital que l'Etat communique de façon explicite aux différents personnels sur le sens de leurs missions, qu'il rappelle et au besoin ne craigne pas de redéfinir les objectifs et les finalités à chaque niveau d'étude, et notamment au lycée. S'il veut cependant répondre aux défis d'aujourd'hui, le **Ministère de l'Education Nationale doit dans un même temps achever sa mue. Se penser comme au service de ses personnels et des élèves, plutôt que comme le simple dispensateur d'ordres à exécuter.**

Or, la politique menée depuis plusieurs années par le ministère de l'Education Nationale a conduit à priver de son sens l'autonomie des établissements. Certes ceux-ci sont juridiquement des établissements publics. Certes, ils ont désormais un droit législatif à l'expérimentation. Certes beaucoup d'équipes de direction réussissent à « se débrouiller » pour faire vivre un projet d'établissement, pour fédérer les professeurs, pour construire avec les élèves une logique de projets. Mais ce système D se fait encore à la marge, à côté et parfois contre le système.



Il est ainsi expliqué aux chefs d'établissement qu'ils ont toute l'autonomie juridique nécessaire alors que leur autonomie budgétaire est en régression constante depuis plusieurs années. L'Etat « flèche » des crédits, niveau de classe par niveau de classe, discipline par discipline, option par option, avec une précision qui frise parfois le ridicule. Cette privation de l'autonomie réelle du lycée général et technologique est connue et assumée par les services de l'Etat. Seule une volonté politique déterminée et ancrée dans la durée permettra d'inverser le cours des choses : des budgets de fonctionnement et une dotation horaire globale qui laissent de véritables marges de manœuvre aux équipes des lycées donneraient les conditions pour plus de souplesse.

c) Diffuser les innovations

Pour favoriser la modernisation, il faudrait encore que l'Education Nationale se donne comme objectif de recenser, analyser, évaluer, pérenniser et faire partager l'innovation, l'inventivité, la créativité démontrées par les équipes pédagogiques, et de vie scolaire sur le terrain, de façon méthodique. La formation continue serait un élément de cette politique.

d) Investir dans la maintenance informatique

Quelle organisation de taille même modeste ne consacrerait-elle pas, ne serait-ce qu'un emploi dédié à la maintenance informatique ? C'est pourtant la réalité du lycée : les régions équipent bien les établissements, mais aucun budget n'est consacré à la maintenance informatique en dépit du rôle central que sont censées jouer les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Concrètement, la maintenance est assurée par défaut par des professeurs dans la limite de leurs bonnes volontés, et de leur maîtrise technique, au mieux en partie compensée par une décharge horaire ou des vacances.

Il en résulte une instabilité de la maintenance informatique dans les établissements et un suivi aléatoire.

2) Les préconisations

Il n'est pas dans le rôle de la mission de définir les contenus pédagogiques ou la répartition horaire entre disciplines. Les témoignages de terrain ou sur le site de la mission permettent néanmoins d'émettre plusieurs propositions très précises concernant :

- Les programmes, leurs évaluations et les modalités de leur changement ;
- Les demandes de nouveaux apprentissages ;
- Le renouvellement des modes d'évaluation ;
- La formation à l'autonomie par les apprentissages ;
- L'enseignement des langues ;
- L'engagement lycéen et la prise de responsabilité ;
- L'égalité d'accès à la culture et aux pratiques artistiques.

a) La transmission des savoirs et la construction de l'esprit critique. Quel sens donner aux programmes et à leur changement ?

1 - Un calendrier précis pour la mise en œuvre des programmes, leur évaluation et leur renouvellement

Les changements de programme sont source d'anxiété et de tensions en raison du manque de visibilité sur les échéances ou sur les changements de contenus. Ces tensions pourraient être réduites par :

- L'annonce d'emblée du temps d'élaboration d'un programme, de l'échéance de son évaluation, de son renouvellement possible
- Le respect de ce qui est convenu au préalable.

2 - Un espace de discussion permanent sur les programmes, au moment de leur élaboration comme de leur mise en œuvre

Moins il y a de temps pour l'information et la consultation, plus le sentiment d'arbitraire risque de prévaloir auprès de ceux-là mêmes qui seront chargés de mettre en application les changements. Pour éviter ce double écueil, **il est proposé une concertation permanente sur les contenus** ; des Forums de discussion et d'échanges pédagogiques, sous l'égide de l'Inspection Générale et via internet devront être systématisés pour l'ensemble des disciplines et concerner tout autant les champs interdisciplinaires. Il ne s'agit pas de changer en permanence les programmes qui ont besoin de stabilité, mais de donner **les moyens à l'enseignants d'échapper à la solitude** lors de leur mise en œuvre dans la classe et de rendre ainsi plus faciles les échanges pédagogiques entre enseignants d'une part, entre enseignants et membres des inspections académiques et générales d'autre part.

« On a besoin de plus de spécialisation. Pour nous, élèves de «S», on aimerait faire moins de matières littéraires et plus de sciences. Et je suppose que ceux qui sont en «L» ou en «ES» aimeraient faire moins de matières scientifiques. Je pense que pour nos projets futurs, ça serait mieux de faire plus de sciences »

Lycéen,
Lycée
Marguerite,
Verdun, mars
2009

http://www.youtube.com/watch?v=_GntCtUf98k

« Il n'y a aucun cours qui nous apprend à nous exprimer, l'art de débattre, d'écouter l'idée adverse, de savoir lui répondre et de mettre en valeur des arguments. On nous apprend à écrire une dissertation, mais on ne nous apprend pas à débattre concrètement de nos opinions »

Lycéenne,
Lycée E. Rostand,
Saint-Ouen l'Aumône,
février 2009

http://www.youtube.com/watch?v=a3n1MGZPvcM&feature=channel_page

« Nous sommes dans un lycée industriel et nous nous efforçons de garder contact avec ce que nous appelons les nouvelles technologies. Mais il est très difficile d'harmoniser la culture des professionnels et de ce que j'appellerais les professeurs « dinosaures » qui ne sont pas dans l'actualité technologique : il y a un gros travail à faire en termes de formation continue »

Proviseur,
Lycée Bartholdi,
Colmar, avril 2009

http://www.youtube.com/watch?v=_07ermfi_Q&feature=PlayList&p=87EBB55EEFC33D38&index=6

3 - Des critères d'évaluation des programmes transparents et impliquant les enseignants.

Les critères d'évaluation des programmes doivent être énoncés précisément et les participants à l'évaluation, enseignants et corps d'inspection notamment, gagneraient à voir leur responsabilité et leur rôle en la matière confortés.

4 - Respect du cadre national des programmes, souplesse pédagogique, confiance aux enseignants

Bien des enseignants, des élèves et les familles se plaignent de l'insuffisante adéquation entre certains programmes et les exigences en matière d'apprentissage des méthodes ou de pédagogie. La qualité du programme enseigné tient en effet non seulement à la qualité du texte initial, mais aussi à ce qui est enseigné et encore à la façon dont les élèves s'approprient les contenus. Il est primordial de s'assurer qu'un même programme national soit enseigné à tous les élèves dans tous les lycées de France. Pour autant, l'approfondissement, le développement de l'esprit critique au-delà de la seule accumulation des connaissances demandent du temps pédagogique. Davantage de souplesse pédagogique pourrait être clairement donnée à l'enseignant qui souhaite prendre des initiatives et mettre à profit son talent professionnel en fonction des élèves qu'il a en charge. Les initiatives pédagogiques ainsi prises sur le terrain, dûment évaluées, pourraient ainsi éclairer utilement les pratiques et leur évolution à une échelle plus large.

5 - Mettre en évidence les liens possibles entre disciplines

La question du sens des enseignements est très réelle pour les lycéens. De la réponse à cette question dépend pour bonne part la motivation des élèves. **Des redondances de contenu entre disciplines sont aussi constatées qui, loin d'améliorer l'apprentissage par la répétition, brouillent souvent l'appropriation des connaissances par le manque de lien, entretiennent l'ennui et alourdissent les emplois du temps.** Il serait utile tant pour les enseignants que pour les élèves, de mettre en lumière de façon systématique dans les programmes, en plus des disciplines, les liens entre elles, tant du point de vue des méthodes que des contenus, y compris pour souligner la multiplicité et la singularité des approches. Il est important de continuer à veiller à la progression des programmes en ayant à l'esprit les liens intellectuels et pédagogiques entre disciplines.

b) Quels nouveaux apprentissages ?

Les lycéens et les adultes expriment de fortes demandes concernant des apprentissages qui ne trouvent pas encore toute leur place au lycée et pourtant identifiés comme incontournables.

1 - Etre formé à la prise de parole

Une demande de la très grande majorité des lycéens consultés aussi bien lors des tables rondes que sur le site électronique, concerne la maîtrise de l'orale et la prise de parole en public. **Les lycéens demandent que leur soient enseignées les techniques de base de l'art oratoire et qu'une pratique orale régulière soit mise en valeur lors des enseignements**, notamment par des exposés et des présentations. Cette demande semble d'autant plus pertinente qu'elle s'adresse aux élèves quelle que soit leur filière, qu'elle s'inscrit en cohérence avec la finalité de construction de la citoyenneté, qu'elle concerne le vivre ensemble et la confiance en soi.

2 - Les lycéens sont également demandeurs de plus de débats

La parole, l'écoute, l'argumentation doivent trouver davantage de place au lycée, disent-ils. Ils associent souvent cette demande à l'exigence d'une meilleure compréhension de l'actualité, l'ECJS ou l'enseignement de Sciences Economiques et sociale.

3 - Formation à la rédaction de CV et de lettres de motivation

Que le lycée les aide à trouver leur place dans la société signifie aussi pour eux qu'il doit les former à la recherche de stage et d'emploi, en apprenant notamment à rédiger un CV ou une lettre de motivation, tâches devant lesquelles ils restent très inégaux en fonction de l'origine socio-culturelle de leurs parents.

4 - Conforter la place des nouvelles technologies au lycée

Elèves comme adultes se disent très inégaux dans la maîtrise des nouvelles technologies. Une formation permanente pour les enseignants serait à développer, ainsi que la possibilité pour ceux qui le souhaitent de diversifier les pratiques pédagogiques en utilisant les TICE.

Concrètement, la maintenance des outils informatiques au lycée dépend souvent de personnels qui ne sont pas spécifiquement dédiés à ces tâches mais en acceptent la responsabilité en échange de décharges horaires ou y sont parfois affectés de façon précaire. Il en résulte une instabilité de la maintenance informatique dans les établissements et un suivi aléatoire. Une solution pérenne soulagerait bien des lycées en la matière.

« Il est très difficile de sortir de cette problématique du programme. Il faudrait qu'on donne plus de liberté aux professeurs (...) Je suis stupéfait de voir qu'on conseille Voyage au bout de la nuit à des élèves de seconde parfois incapables de lire Céline. Il faut que les instances essaient de libérer les professeurs de ce carcan ».

**Proviseur,
Lycée Valbonne,
février 2009**

<http://www.youtube.com/watch?v=lljkHM1KkH0>

« Arrivée à la fac, ce qui m'a fait le plus défaut, c'est la méthodologie. Ne serait-ce que par rapport à la quantité de travail qu'il y a à fournir, il y a un fossé énorme. On est pas du tout préparé aux études après le bac, la transition n'est pas assurée »

**Lycéenne,
Saint Ouen l'Aumône,
février 2009**

http://www.youtube.com/watch?v=5z4hjcmeQo&feature=channel_page

« En France, on nous dit qu'il faut faire de l'oral, mais les examens de langue sont à l'écrit. Donc comment vérifier la capacité de s'exprimer à l'oral quand tout se passe à l'écrit ? »

**Professeur,
Lycée Gaston
Crampe,
Aire sur l'Adour,
avril 09**

<http://www.youtube.com/watch?v=oAMV-TLmOSI>

5 - Plus de réactivité de l'institution pour la mise en place de nouveaux apprentissages

Les champs d'enseignement nouveaux, apportés par les nouvelles thématiques sociales, comme le développement durable ou le réchauffement climatique créent des besoins d'analyse et de compréhension nouveaux pour les élèves. A chaque fois que l'institution est capable de mettre en place un enseignement pertinent correspondant, elle gagne en légitimité. A l'inverse, la non-rénovation de certaines filières, comme la STI (Sciences et Technologies industrielles) pourtant censée former aux exigences d'un monde industriel en plein bouleversement crée bien des appréhensions.

c) Des évaluations exigeantes mais qui savent encourager

L'évaluation est nécessaire et valide les savoirs et les compétences acquises. Son cadre national est indissociable de l'égalité de traitement. Pour autant, l'évolution des modes d'évaluation peut contribuer à la motivation des lycéens, parfois découragés et démobilisés par un fonctionnement qui signale plus les échecs et les faiblesses qu'il n'encourage.

1 - Le maintien du cadre national du baccalauréat est un principe

2 - La possibilité pour les lycéens de participer à leur conseil de classe

Plusieurs lycées ont mis en place, parfois depuis de nombreuses années cette mesure qui semble contribuer à un changement positif dans la relation élève-professeur et à une prise de responsabilité des lycéens. Son évaluation doit se poursuivre et, si les résultats positifs se confirment, son extension encouragée.

3 - La participation des lycéens à leur évaluation permettrait de les impliquer davantage dans leurs parcours

Elle pourrait déboucher sur des objectifs pédagogiques que les élèves définiraient pour eux-mêmes et sous la conduite de leurs enseignants.

4 - Développement de l'évaluation des compétences

La variété des modes d'évaluation et l'évaluation des compétences offre davantage de chances à l'élève pour trouver des points d'appui qui lui permettront de progresser. Elle devrait être développée.

5 - Un rôle accru des appréciations dans l'évaluation

De nombreux élèves insistent sur l'importance qu'a pour eux une appréciation qualitative et proposent que symboliquement, la colonne des appréciations figure avant celle des notes dans le bulletin scolaire.

6 - Le droit au parcours atypique et à l'année de césure

Actuellement les parcours atypiques qui se soldent par des interruptions de scolarité ont tendance à être mal considérés. Il conviendrait au contraire de mieux les reconnaître et de savoir les valoriser. Une soutenance orale pourrait de façon facultative conclure une année de césure (cf infra), une expérience professionnelle, un projet mené à bien sur un temps long et en dehors du lycée, et être valorisée, selon les cas, par une appréciation, une mention spéciale ou une bonification lors du baccalauréat.

d) Formation à l'autonomie par les apprentissages

1 - Des cours de méthodologie

De nombreux lycéens se plaignent de l'inégale appropriation des méthodes de travail au moment de l'entrée en seconde. Il est suggéré que les équipes pédagogiques des lycées puissent se concerter pour mettre en place des cours de méthodologie (prise de notes, gestion de l'emploi du temps, concentration, etc) dès les premières semaines de seconde.

2 - Encourager la pédagogie de projets

Des orientations claires pourraient être données pour favoriser les projets pédagogiques qui contribuent à l'apprentissage de l'autonomie des élèves. **La variation des formes et des formats d'apprentissage, les TPE, la pédagogie de projets mériteraient une attention toute particulière** afin de renforcer leur rôle et leur progression pédagogique de la seconde à la terminale. Il est proposé d'encourager de telles pratiques et de diffuser largement et précisément leur évaluation en lien avec les inspections académiques.

e) Quelles finalités pour l'enseignement des langues ?

L'enseignement des langues vivantes provoque de grandes frustrations liées sans doute aux fortes attentes qu'il suscite. De nombreux lycéens notent une insuffisante maîtrise de la langue étrangère qu'ils ont pourtant pratiquée de façon régulière pendant au moins sept ans. Les conditions et les formats d'enseignement gagnent à être repensés de même que les formes d'évaluation de façon à gagner en efficacité et en cohérence.


1 - Développer des épreuves orales en langue

notamment au moment du baccalauréat, en harmonie avec le socle européen de compétence et en lien avec une pratique pédagogique qui veut davantage mettre l'accent sur l'oral.

« Chaque année, je dis aux nouveaux élèves de se rendre à leur conseil de classe. Et ils se rendent compte que même si leur bulletin n'est pas forcément bon, les profs leur disent ce qui ne va pas mais surtout aussi ce qui va. Quand on nous dit, « tu as fait des choses bien », ça fait du bien. Car en tant qu'élève et en tant qu'individu, on est reconnu dans notre travail, même si on a un mauvais bulletin. »

Lycéenne,
Lycée
expérimental
d'Hérouville
Saint Clair

<http://www.youtube.com/watch?v=xn1kMqHO9Qg>



Actuellement, les élèves suivent des cours de langue, dans des classes parfois surchargées et les enseignants insistent sur la pratique orale, mais les épreuves du baccalauréat, sauf exception, sont à l'écrit. Une autre façon d'évaluer la maîtrise des langues vivantes au moment du baccalauréat. De façon concrète, l'évaluation des élèves à l'oral pourrait se faire soit au sein des établissements, soit en mobilisant des enseignants de différents établissements travaillant en réseau, soit sous la forme d'un contrôle en cours de formation, soit sous la forme d'un examen final.

2 - Au moins un accord d'échange par lycée

L'apprentissage des langues est à associer à la découverte d'autres cultures et à des rencontres possibles avec des jeunes d'autres pays. Un première étape serait que **tout lycée en France ait au moins un accord d'échange avec un autre lycée en Europe**, et si possible deux ou trois dans autant de pays de l'Union européenne.

« Prendre un an après le bac pour réfléchir sur soi, à son avenir et savoir vraiment ce que l'on veut faire, c'est beaucoup plus utile que d'enchaîner sur des études, se rater sur une année d'université et finalement être complètement perdu dans le système »

Lycéen,
Lycée Jean
Guéhenno, Flers

<http://www.youtube.com/watch?v=F151OKD2f78>

3 - Les ambassades au service des lycéens

Pour soutenir le développement de ces échanges et les séjours d'études des lycéens français à l'étranger, d'autres administrations pourraient utilement être mobilisées. **Une cellule dans les ambassades et les consulats français** pourrait par exemple être dédiée au soutien aux séjours d'études à l'étranger des lycéens français et aux échanges scolaires.

4 - Reconnaître et valoriser les séjours d'études à l'étranger

Le système fonctionne de telle façon aujourd'hui que l'ouverture des élèves et leur expérience à l'étranger sont souvent considérés dans l'indifférence voire sont découragés. Une étape serait de proposer une reconnaissance dans le parcours des lycéens des apports des séjours d'études longs à l'étranger. **Cette reconnaissance pourrait se concrétiser par l'obtention de points supplémentaires pour le bac, de facilités pour rattraper le programme et la possibilité de passer dans l'année supérieure** en dépit de l'absence. Le développement des cours par correspondance et la possible validation des compétences nécessaires pour passer dans l'année supérieure, en évitant ainsi un redoublement sont deux mesures qui pourraient être davantage soutenues institutionnellement.

5 - Droit à l'année de césure pour les bacheliers

Dans le même esprit, **il ne serait pas inintéressant que ce droit à l'année de césure et au séjour à l'étranger soit étendu aux jeunes bacheliers** qui garderaient, un an plus tard, les mêmes droits pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur que sitôt le bac passé.

6 - Le développement de bourses de mobilité

sur critères du mérite, sociaux et financiers accompagnerait utilement ces actions.

7 - Un séjour d'études à l'étranger pour chaque lycéen

Afin que ce développement de l'ouverture vers l'étranger puisse concerner potentiellement tout lycéen et contribuer ainsi réellement à l'égalité des chances, **un objectif sur 3 ou 5 ans pourrait être que tout lycéen fasse dans le cadre de sa scolarité au moins un séjour d'études à l'étranger.**

f) Engagement lycéen et prise de responsabilités

Le temps du lycée marque un moment décisif dans la formation de l'élève, non seulement comme futur étudiant et professionnel, mais comme futur citoyen éclairé et comme honnête homme. L'accompagnement vers l'autonomie, l'encouragement à la prise de responsabilités, à l'engagement, notamment associatif, pourraient faire partie plus explicitement des missions du lycée. Il s'agit de considérer le lycéen comme un adulte en devenir.

1 - La reconnaissance facultative de l'engagement extra-scolaire des lycéens

Cette reconnaissance d'engagements menés parallèlement aux études, pourrait se faire par exemple par une soutenance à l'oral, par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire voire par une bonification au bac concrétiserait un encouragement institutionnel à la prise de responsabilités et aux initiatives des lycéens.

2 - Des lycéens qui décident

Une nouvelle étape pour favoriser l'implication des lycéens dans la vie de l'établissement serait de les faire participer non plus à titre consultatif, mais à titre décisionnel, à la vie du lycée. La restauration scolaire, l'aide sociale, l'aménagement des espaces, l'organisation du temps scolaire, les éventuels travaux de rénovation et d'aménagement au sein de l'établissement, le fonctionnement du CDI, l'utilisation des locaux hors du temps scolaire, l'accueil des personnes en situation de handicap sont autant de domaines où l'intervention des lycéens peut être précieuse.

3 - Un rôle accru des lycéens au sein des conseils d'administration

Une autre mesure allant dans ce sens consisterait à donner davantage de poids pour les lycéens au sein des conseils d'administration des lycées.

« Ce serait bien de faire des jumelages avec des villes en Angleterre pour pouvoir favoriser l'échange et ne pas être toujours en classe entière »

**Lycéenne,
Lycée Eugène
Livet, Nantes**

<http://www.youtube.com/watch?v=PWvaeDsoX3Y&feature=PlayList&p=7EBE8EDFC3B1EEB9&index=8>

« Une maison des lycéens qui aurait un budget libre, un président, un conseil d'administration. Même si le chef d'établissement garde un droit de regard sur les activités, il faudrait laisser la liberté aux lycéens de s'organiser: créer une cafétéria, une salle informatique, gérer une partie des activités qui sont aujourd'hui gérées par le foyer socio-éducatif. Je pense que ça permettrait aux lycéens d'avoir des responsabilités»,

Lycéen,
Lycéen V.H. Bash ,
Rennes

<http://www.youtube.com/watch?v=XvZ89RT5Jhc>

4 - Un audit national des CVL et des maisons des lycéens

Le fonctionnement des Conseils de la vie lycéenne est très divers sur l'ensemble du territoire de même que celui de la Maison des lycéens. Cette inégale vitalité est corrélée à un investissement très variable des élèves dans la vie de l'établissement. Il est suggéré de procéder à un audit du fonctionnement de ces deux instances sur l'ensemble du territoire. Sur la base des analyses qui en seront faites, il serait souhaitable de lever les obstacles qui empêchent le plein développement des CVL et des Maisons des lycéens au sein des établissements français.

5 - Abaisser l'âge légal de la prise de responsabilité associative de 18 à 16 ans

En plus des mesures qui résulteront de l'audit, il est préconisé pour favoriser le développement des Maison des lycéens d'abaisser de 18 à 16 ans, l'âge légal pour prendre des responsabilités au sein du bureau de l'association.

6 - 10 000 euros pour chaque Maison des lycéens

Le budget alloué aux Maisons des lycéens sont très inégaux. Il n'est pas rare que les sommes soient si modiques qu'elles empêchent toute prise de responsabilité effective. Plusieurs témoignages donnent ainsi un chiffre annuel de quelques centaines d'euros voire de 100 euros. Un objectif serait d'allouer la somme de 10 000 euros aux Maisons des lycéens dans chaque établissement pour le financement de projets, d'activités et d'équipements.

7 - Nommer un coordonnateur adulte qui puisse faire le lien entre les différents acteurs et assurerait le relais dans l'organisation des manifestations

8 - Banaliser un créneau

où tous les élèves seraient disponibles afin de profiter pleinement des différentes activités organisées par la Maison des lycéens ou autre.

9 - Egalité d'accès à la culture et aux pratiques artistiques

L'enjeu de l'accès à la culture et aux arts n'est pas nouveau. Il prend une acuité d'autant plus forte que l'hétérogénéité des lycéens est plus marquée. Le lycée devient pour beaucoup la chance d'un accès à la culture, sinon très dépendant des familles et de leur situation socio-économique. **Il s'agit de poursuivre la mobilisation pour rendre l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire effectif, en en faisant un objectif clairement énoncé des années lycées.**

10 - Au moins un partenaire institutionnel dans les arts et la culture pour chaque lycée

Il s'agit de s'assurer conformément à la circulaire du 29 avril 2008 que chaque lycée ait au moins un partenaire institutionnel dans le domaine des arts ou de la culture et d'évaluer les résultats des partenariats.

11 - Les lycées dans l'actualité culturelle

La mise à disposition sur l'ensemble du territoire nationale des apports des grandes manifestations culturelles.

En lien avec les régions, il faudrait s'assurer de façon analogue que chaque établissement dispose d'une salle équipée, par exemple au CDI, pour la diffusion de reportages sur l'actualité culturelle et les grandes expositions. Des outils interactifs seraient chaque année et en fonction de l'actualité culturelle ainsi mis à disposition des lycées.

12 - Renouveler l'esprit ciné-club dans chaque lycée

Cela contribuerait à en faire un lieu de vie et d'échanges. Les séances s'accompagnent de préparations pédagogiques et donnent lieu à des débats. Les Rectorats pourraient assurer des facilités de diffusion concernant les droits des œuvres diffusées, en lien avec le ministère, et promouvoir notamment des programmes en VO pour compléter l'apprentissage des langues. Afin de mieux insérer les familles dans la vie de l'établissement, elles pourraient être conviées aux séances.

13 - Des stages de pratique artistique hors les murs

Des établissements organisent déjà avec des résultats très intéressants des stages d'initiation à la pratique artistique, avec des artistes, y compris hors les murs. Ce type d'action mérite d'être vivement encouragé.

g) Le lycée comme lieu de formation permanente.

Ouvrir au-delà des GRETAs et dans chaque établissement le lycée aux habitants du territoire sur lequel ils se trouvent : soit pour de la formation soit pour que les familles s'approprient vraiment le lycée, en connaissent les lieux mais aussi en comprennent les modes de fonctionnement.

Les régions ont immensément investi pour construire ou rénover les lycées et la décentralisation des compétences de l'Etat à ses collectivités territoriales a été une chance exceptionnelle pour l'Education Nationale. Pourquoi ne pas leur permettre, à ces régions qui financent également l'équipement et désormais une partie du personnel administratif, de faire bénéficier leurs investissements à une population beaucoup plus large que les seuls lycéens ?

« Tout le monde n'a pas les moyens de pratiquer des activités artistiques en dehors du lycée. Il faudrait donc les intégrer dans le système scolaire pour ne pas être défavorisé par rapport à d'autres élèves. »

Lycéenne, lycée
V.H. Bash,

Rennes

<http://www.youtube.com/watch?v=S4S3GIhvxSc>



Moderniser les enseignements et les évaluations : Synthèse

1) Les 3 préalables :

- Investir dans la formation continue des enseignants
- Faire confiance à l'autonomie des équipes pédagogiques
- Diffuser les bonnes pratiques

2) Préconisations

La formation continue des enseignants et la mobilité dans la carrière

- Une politique volontariste en matière de formation continue des personnels de direction, d'encadrement et enseignant

Concernant l'autonomie :

- Des budgets de fonctionnement qui laissent de véritables marges de manœuvre aux établissements.
- Une dotation horaire globale qui laisse davantage de marge de manœuvre aux équipes des lycées.
- Le développement des enseignants « chargés de mission »
- Les témoignages de terrain ou sur le site de la mission permettent également d'émettre des propositions concernant
 - Les programmes, leurs évaluations et les modalités de leur changement ;
 - Les demandes de nouveaux apprentissages ;
 - Le renouvellement des modes d'évaluation ;
 - La formation à l'autonomie par les apprentissages ;
 - L'enseignement des langues ;
 - L'engagement lycéen et la prise de responsabilité ;
 - L'égalité d'accès à la culture et aux pratiques artistiques.

La transmission des savoirs et la construction de l’esprit critique. Quel sens donner aux programmes et à leur changement ?

- Un calendrier précis pour la mise en œuvre des programmes, leur évaluation et leur renouvellement.
- Un espace de discussion permanent sur les programmes, au moment de leur élaboration comme de leur mise en œuvre
- Des critères d’évaluation des programmes transparents et impliquant les enseignants
- Respect du cadre national des programmes, souplesse pédagogique, confiance aux enseignants
- Mettre en évidence les liens possibles entre disciplines

Quels nouveaux apprentissages ?

- Etre formé à la prise de parole
- Les lycéens sont également demandeurs de plus de débats
- Formation à la rédaction de CV et de lettres de motivation
- Conforter la place des nouvelles technologies au lycée
- Plus de réactivité de l’institution pour la mise en place de nouveaux apprentissages

Des évaluations exigeantes, mais qui sachent encourager

- Le maintien du cadre national du baccalauréat est un principe
- La possibilité pour les lycéens de participer à leur conseil de classe
- La participation des lycéens à leur évaluation
- Le développement de l’évaluation des compétences
- Un rôle accru des appréciations dans l’évaluation
- Le droit au parcours atypique et à l’année de césure



Formation à l'autonomie par les apprentissages

- Des cours de méthodologie
- Encourager la pédagogie de projets

Quelles finalités pour l'enseignement des langues ?

- Développer des épreuves orales en langue
- Au moins un accord d'échange par lycée
- Les ambassades au service des lycéens
- Reconnaître et valoriser les séjours d'études à l'étranger
- Droit à l'année de césure pour les bacheliers
- Le développement des bourses de mobilité
- Un séjour d'études à l'étranger pour chaque lycéen

« On fait de l'anglais depuis qu'on est en primaire et on ne sait toujours pas parler couramment, même arrivé en terminale »

**Lycéen,
Lycée Jeanne
d'Arc, Saint Ivy
Pontivy**

<http://www.youtube.com/watch?v=daAuse3ly6s&feature=Playlist&p=7EBE8EDFC3B1EEB9&index=7>

Engagement lycéen et prise de responsabilités

- La reconnaissance facultative de l'engagement extra-scolaire des lycéens
- Des lycéens qui décident
- Un rôle accru des lycéens au sein des conseils d'administration
- Un audit national des CVL et des maisons des lycéens
- Abaisser l'âge légal de la prise de responsabilité associative de 18 à 16 ans
- 10 000 euros pour chaque Maison des lycéens
- Nommer un coordonnateur adulte
- Banaliser un créneau horaire pour tous les lycéens

IV : Rénover les enseignements et s'interroger sur les modes d'évaluations

Egalité d'accès à la culture et aux pratiques artistiques

- Au moins un partenaire institutionnel dans les arts et la culture pour chaque lycée
- Les lycées dans l'actualité culturelle
- Renouveler l'esprit ciné-club dans chaque lycée
- Des stages de pratique artistique hors des murs

Le lycée comme lieu de formation permanente



Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée

Les quatre premières priorités présentes dans ce rapport ont défini les quatre axes pour une rénovation du lycée d'ici la rentrée 2010. Si l'on veut aller plus loin et véritablement répondre aux défis d'aujourd'hui, une refondation du lycée est nécessaire. Elle conduirait à repenser le temps scolaire et conjointement les missions de l'enseignant. Elle ne peut se concevoir sans un temps long de négociation.

« En S, j'ai deux options, donc 36 heures de cours par semaine, alors pour participer à des clubs, c'est difficile. On est au lycée de 8h jusqu'à 18h et on nous demande de travailler. Quand est-ce qu'on a un seul moment pour apprécier le lycée? On ne peut pas s'accomplir au lycée, sauf dans le travail, mais ce n'est pas ce que le lycée demande. »

**Lycéen,
Val de Garonne,
Marmande,
30 avril**

<http://www.youtube.com/watch?v=I5hRVMURuJY>

1) Diagnostic

a) Repenser l'emploi du temps et responsabiliser les lycéens

Que doit-être le temps du lycée ? Quelles questions les lycéens nous posent-ils?

« Vous nous demandez (vous les adultes) d'être à 8h le matin au lycée – évidemment frais et dispos, après une longue nuit de sommeil, un solide petit déjeuner et le temps du transport. Vous nous demandez, dans ce lycée, de suivre des enseignements de 55 minutes par séquence de cours, jusque vers 16, 17 ou 18 h selon les jours. La journée dure parfois jusqu'à neuf heures, avec plus ou moins de creux. Les emplois du temps sont composés en large partie en fonction des contraintes et des aspirations des professeurs et de la disponibilité des salles. Vous nous demandez d'être vifs, intéressés, respectueux des savoirs et de ceux qui les transmettent, motivés et assoiffés de connaissances. De choisir nos options à l'heure du déjeuner ou en fin de journée. De rentrer chez nous le soir et d'assurer avec régularité encore 2 à 3 heures de travail personnel. Si nous rencontrons des difficultés, d'user aux mieux des divers dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, sans se sentir « affiché » ni même « puni » par des heures en plus par rapport aux bons élèves, souvent tôt le matin ou tard le soir, les moments où, à l'évidence, nous avons le plus envie d'être au lycée. »

Les lycéens nous interrogent également sur nos propres pratiques d'adulte :

« Quelle est la durée hebdomadaire légale du travail ? Dans le monde professionnel, toute la journée de travail s'écoule t elle avec une égale et continue concentration ? Le soir, au retour du travail, la première envie est-elle de se remettre au travail ?

V : Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée.

Quelle place donne t on, une fois entré dans la vie professionnelle, aux loisirs, à la télévision ou à la radio, à l'ordinateur, à la vie affective ? »

Autres questions des lycéens :

« Vous nous demandez de pratiquer un ou plusieurs sports, de nous former à une bonne hygiène de vie et de corps, les professeurs d'EPS sont là pour cela ; et aussi de nous passionner pour les arts, la culture sous toutes ses formes. Et aussi de nous engager : dans la vie lycéenne ; dans la vie syndicale ; dans l'humanitaire, l'aide aux personnes, la conduite de projet personnel. »

*« Comment toutes ces activités trouvent-elles place dans notre emploi du temps ? Le lycée est-il équipé pour inciter les lycéens à déployer de telles activités ? Les lycéens sont-ils encouragés à développer leur personnalité à travers celles-ci ? **Ou bien est-ce que seuls comptent les résultats scolaires, les notes de 0 à 20, la « moyenne », le niveau, la discipline, l'assiduité ?** Vous nous demandez de construire progressivement notre citoyenneté : comment pouvons-nous le faire si nous ne sommes pas associés aux décisions qui nous concernent directement : la cantine, les heures d'ouverture du CDI, les heures d'ouverture du lycée ? »*

« Vous nous demandez de préparer notre vie d'adulte à travers des choix successifs d'orientation ? Quels sont les moyens concrets, les actions précises qui nous permettent de construire ces choix, en ne redoutant pas – en ne constatant pas – que les dés sont pipés ? Que plus d'autonomie pour tous ne signifie pas une encore meilleure utilisation du système pour quelques uns, les initiés, et un piège encore mieux cadencé pour le plus grand nombre ? »

Temps scolaire, acquisition de l'autonomie, équilibre entre développement des compétences et acquisition des connaissances, équilibre entre études et pratiques sportives, pratiques artistiques et culturelles, engagement des lycéens : tous ces sujets ont en commun de confronter les acteurs du système éducatif, mais plus largement l'ensemble de notre société, à un choix central entre tous, c'est-à-dire entre une adaptation du lycée classique et la refondation d'un nouveau lycée.

Un très grand nombre de lycéens présente une analyse construite et argumentée de la situation actuelle des lycées et de ce que pourrait être leur lycée idéal.

Que beaucoup de lycéens soient sensibles aux paroles et aux idées de leurs enseignants, quoi de plus naturel ? N'est-ce pas une des formes du respect qu'ils portent aux professeurs – respect que l'on attend d'eux ?


En tirer la conclusion que les lycéens ne savent pas faire la différence entre les intérêts de leurs professeurs et leurs propres intérêts me paraît constituer une erreur.

« Vous nous demandez de respecter notre lycée, les lieux qu'il occupe et les personnes qui le font vivre, les règles de civilité nécessaires à toute vie collective, l'autorité que donnent le savoir et les responsabilités ? Et nous ? Nous sentons nous toujours respectés, dans nos droits, dans notre quête, dans nos malaises ?

« Nous ce qu'on veut, c'est qu'à partir de 15H-16 le lycée reste ouvert et qu'on développe les clubs de musique, les clubs de théâtre, les clubs de sport, des clubs informatiques. Avec ces clubs, on supprimera les barrages qui peuvent exister entre profs et lycéens, et entre élèves de 2nde et de terminale, et entre élève de générale et de technologique puisque tous seront dans un même projet »

**Lycéen,
Créteil, fac de
droit, février 09**

http://www.youtube.com/watch?v=yHXa4n6Gm7c&feature=channel_page



Le système d'orientation et le système de notation, les méthodes pédagogiques sont-ils parties prenantes de notre éducation au choix, à l'émancipation, à l'effort consenti, à la prise de responsabilité, bref à l'autonomie, celle de l'être humain, celle du citoyen, celle du professionnel ? »

« Il faut que les élèves soient longtemps au lycée, mais pas forcément pour faire des heures de cours. Je suis prêt à alléger mon programme de terminale et à côté de ça je fais 3h00 de travail avec des élèves qui en ont besoin. Il faut déconnecter la notion d'emploi du temps passé au lycée et la notion d'emploi du temps disciplinaire »

**Professeur,
Lycée Théophile
Gaultier,
Tarbes**

http://www.youtube.com/watch?v=zY3jmhqFkbc&feature=channel_page

b) Repenser les missions de l'enseignant

Recrutés pour pratiquer un enseignement disciplinaire, les enseignants voient parallèlement leurs tâches se diversifier et se multiplier sans qu'une reconnaissance institutionnelle en soit faite, ni qu'une formation continue digne de ce nom leur permette de faire face sereinement aux nouveaux défis. « **Les sacs de sable s'accablent sur nos épaules** », a dit l'un d'eux lors d'une table ronde, exprimant un ressenti largement partagé. Seule une **négociation loyale et approfondie**, qui demandera du temps, effectuée autant que possible dans une logique gagnant-gagnant permettra de moderniser un statut, vieux de presque 60 ans mais sur le fondement duquel les enseignants ont été recrutés et qui leur offre nombre de garanties.

Des enseignants **sont en effet extrêmement attachés à leur métier, à la discipline qu'ils enseignent et à laquelle ils ont été formés et sur le fondement duquel ils ont été recrutés**. Ces enseignants-là considèrent en effet que leur métier consiste à transmettre le savoir mais non à aider les élèves dans leur orientation. Ils ne se pensent pas davantage formés à la psychologie et ils ne considèrent pas comme entrant dans leur rôle, le soutien spécifique aux élèves en difficulté.

Le service des enseignants est globalement de 15h en classe pour les agrégés et de 18h pour les certifiés. Il ne suffit pourtant pas de prendre en compte ce nombre d'heures pour connaître la charge horaire globale de l'enseignant. Ils estiment en effet qu'ils passent un nombre analogue d'heures pour la préparation des cours et la correction des copies. Les conditions d'exercice de leur métier dépendent également du nombre de classes dans lesquelles ils enseignent et par conséquent du nombre d'élèves qu'ils ont à connaître et du nombre de copies à corriger.

Au-delà de la correction de copies et de la préparation des cours, **des professeurs de lycée, à l'instar du professeur d'université, revendiquent parfois plus ou moins explicitement un état d'esprit, le temps pour le loisir intellectuel**, la recherche, la lecture, la pensée. C'est la différence ontologique entre *otium* et *negotium*, entre « le loisir intérieur » et les activités nécessaires pour satisfaire les besoins vitaux, l'être plutôt que l'avoir, et la liberté de disposer d'une part importante de son temps pour le consacrer à la réflexion et à la construction jamais assurée d'une érudition. **Le temps disponible de l'enseignant est à la fois constitutif de son identité professionnelle et la contrepartie d'une rémunération peu élevée**. Et si ces enseignants peuvent gagner en tendance 1500 € par mois en début de carrière, 2300 € en milieu de carrière et environ 2900 € au bout de 30 ans, ils estiment que c'est bien une rétribution minimale, compte tenu de la longueur de leurs études dans le supérieur, de leur diplôme, de leur peu de perspective d'avancée dans la carrière aussi.

V : Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée.

Ainsi, la question du statut de l'enseignant, quoique vieux de près de 60 ans ne peut être modifié sans une négociation qui demandera du temps pour s'effectuer dans de bonnes conditions. Et ce d'autant plus qu'un changement substantiel de ce statut, signifierait revenir sur le contrat initial sur la base duquel les enseignants ont été recrutés.

Ainsi, le temps scolaire et le métier de l'enseignant sont les deux champs de négociation qui doivent être abordés pour fonder un nouveau lycée.

2) Préconisations

a) Emplois du temps et autonomie des lycéens

1 - Un temps scolaire tenant davantage compte du rythme biologique de l'adolescent et des ses aspirations : des cours magistraux pas plus tard que 15h et prolongés par d'autres formes d'apprentissage

Des établissements expérimentent des journées où les cours en face-à-face s'achèvent au plus tard à 14h ou 15h. D'autres formats d'apprentissage sont organisés ensuite pour des pratiques pédagogiques en groupe restreint, des études, l'accompagnement scolaire, les devoirs surveillés, l'approfondissement, mais aussi l'engagement associatif, des ateliers artistiques, les activités physiques et sportives... **Le temps scolaire reste à peu près identique mais il est investi différemment en tenant compte davantage de l'élève**, du temps pour la construction de soi, le vivre ensemble.


2 - L'accompagnement pédagogique et l'approfondissement inscrits dans le temps scolaire

Les marges de progression pour le soutien aux élèves sont considérables. Dans ce domaine plus qu'ailleurs, sortir de la logique d'une éducation de masse au profit d'un accompagnement personnalisé est nécessaire.

Depuis la création du lycée, ses professeurs ont toujours considéré qu'une caractéristique fondamentale des études secondaires résidait dans l'importance du travail personnel exigé des lycéens pour réussir leurs études. Des sociologues de l'éducation ont même démontré qu'une bonne partie de la réussite au lycée, dans sa voie générale, dépendait principalement de la maîtrise de codes sociaux implicites acquis en dehors de l'école.

Ce travail personnel est encore considéré comme devant être accompli « à la maison » sauf pour les lycéens qui bénéficient d'un internat.

Mais dès lors que l'accès au lycée a été généralisé à tous les jeunes, il n'est plus possible de compter sur le seul soutien intellectuel et moral des familles pour que le travail personnel attendu des lycéens soit effectif.



Par définition, l'élargissement du nombre des jeunes ayant accès au lycée s'est fait au profit des jeunes qui appartiennent aux familles les moins favorisées par la culture, l'éducation et l'argent. Cette réalité tout à fait nouvelle de la composition socio culturelle et socio économique des lycéens se traduit dans la réalité et l'efficacité du travail personnel, par des inégalités de plus en plus profondes. Les familles qui en ont la volonté et les moyens peuvent soit accompagner elles mêmes leurs enfants dans la conduite de ce travail personnel, soit faire appel à des petits cours à domicile ou à l'aide d'entreprises de soutien scolaire. A l'inverse, les familles qui soit n'ont pas conscience de l'importance de ce travail personnel, soit n'ont pas les moyens d'accompagner leurs enfants dans la réalisation de celui-ci ne trouve pas au lycée l'action déterminée que le service public de l'Education Nationale devrait conduire pour restaurer l'égalité.

Inscrire à l'intérieur de l'emploi du temps de tous les lycéens des heures d'accompagnement personnalisé permettrait de :

- **S'assurer de l'effectivité du travail personnel attendu des lycéens** à l'intérieur même du lycée et avec l'aide soit de professeurs, soit de lycéens des classes supérieures jouant le rôle de tuteurs, soit d'étudiants de CPGE, de BTS ou d'universités jouant ce même rôle;
- **Donner du temps pour les lycéens qui rencontrent le plus de difficulté dans leurs études** d'aller plus loin encore et de progresser plus vite sans que cette aide qui leur est spécifiquement apportée nuise à la cohérence du groupe classe : lorsqu'en classe entière un professeur s'attache à faire progresser surtout les meilleurs, c'est une bonne partie de la classe qui décroche ; si cette incitation est en revanche réalisée dans le temps de l'accompagnement personnalisé, les professeurs peuvent consacrer le temps de cours en classe entière à l'ensemble de leurs élèves.
- **L'accompagnement personnalisé** c'est aussi le moyen de donner **tout leur sens et toute leur efficacité aux travaux personnels** encadrés et plus généralement à la conduite de projets dont on sait qu'en terme pédagogique elle constitue un moyen de motivation puissant des élèves.
- Enfin, le temps consacré à l'accompagnement personnalisé, c'est aussi le temps consacré à **la construction progressive de l'orientation** dans les études puis de l'orientation dans l'insertion professionnelle grâce à une connaissance progressivement construite et approfondie des filières post baccalauréat et du monde professionnel.

Sur cette question de l'accompagnement et de l'approfondissement, il est important de donner les mêmes possibilités à tous les lycéens et de ne pas en faire l'apanage des élèves en difficulté, ce qui surcharge leur emploi du temps par rapport aux autres alors même que leur relation aux études est complexe et contribue à les stigmatiser.

V : Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée.

3 - L'accès à la culture et aux arts, à l'Education Physique et sportive, l'orientation et l'engagement associatif pour un tiers du temps du lycée

4 - Un temps scolaire différent sur l'année

Des périodes seraient réservées pour faire des stages en milieu professionnel, des séjours d'études à l'étranger, des approfondissements pédagogiques, pour conduire des projets.

b) Conditions du métier au lycée

1 - Renégociation du statut de l'enseignant pour que l'ensemble de leurs missions soit reconnu

Dans une logique autant que possible gagnant-gagnant, il s'agit de prendre en compte les évolutions du métier.

c) Une évaluation des établissements qui tiennent compte de la qualité de vie au lycée

1 - Les lycées auraient la possibilité de rendre public leur évaluation annuelle qui prendrait en compte la qualité de vie au lycée

- La qualité de l'accompagnement et du suivi dans l'orientation,
- L'accompagnement pédagogique
- La qualité des partenariats extérieurs et la vitalité du réseau des anciens
- La qualité des conditions d'exercice du métier et le moral de la communauté éducative
- La prise en compte des lycéens et le dynamisme de la vie lycéenne
- Le dynamisme des pratiques artistiques et des activités culturelles
- Le développement des activités liées à l'Education Physique et Sportive



Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant : pour une refondation du lycée

1) Diagnostic

Des sujets qui confrontent les acteurs du système éducatif, mais plus largement l'ensemble de notre société, à un choix central entre tous, c'est-à-dire entre une adaptation du lycée classique et la refondation d'un nouveau lycée :

- Temps scolaire ;
- Acquisition de l'autonomie ;
- Equilibre entre développement des compétences et acquisition des connaissances ;
- Equilibre entre études et pratiques sportives ;
- Pratiques artistiques et culturelles ;
- Engagement des lycéens.

Un très grand nombre de lycéens présente une analyse construite et argumentée de la situation actuelle des lycées et de ce que pourrait être leur lycée idéal.

Recrutés pour pratiquer un enseignement disciplinaire, les enseignants voient parallèlement leurs tâches se diversifier et se multiplier sans qu'une reconnaissance institutionnelle en soit faite, ni qu'une formation continue digne de ce nom leur permette de faire face sereinement aux nouveaux défis.

2) Préconisations

Emplois du temps et autonomie des lycéens :

- Un temps scolaire tenant davantage compte du rythme biologique de l'adolescent et des ses aspirations : des cours magistraux pas plus tard que 15h et prolongés par d'autres formes d'apprentissage.
- L'accompagnement pédagogique et l'approfondissement inscrits dans le temps scolaire, afin de
 - s'assurer de l'effectivité du travail personnel attendu des lycéens à l'intérieur même du lycée et avec l'aide soit de professeurs soit de lycéens des classes supérieures jouant le rôle de tuteurs, soit d'étudiants de CPGE, de BTS ou d'universités jouant ce même rôle;
 - donner du temps pour les lycéens qui rencontrent le plus de difficulté dans leurs études d'aller plus loin encore et de progresser plus vite ;
 - donner tout leur sens et toute leur efficacité aux travaux personnels encadrés
 - consacrer du temps à la construction progressive de l'orientation dans les études puis de l'orientation dans l'insertion professionnelle grâce à une connaissance progressivement construite et approfondie des filières post baccalauréat et du monde professionnel.
- L'accès à la culture et aux arts, à l'Education Physique et sportive, l'orientation et l'engagement associatif pour un tiers du temps du lycée.
- Un temps scolaire différent sur l'année
 - périodes réservées pour faire des stages en milieu professionnel,
 - séjours d'études à l'étranger,
 - approfondissements pédagogiques, pour conduire des projets.

Conditions du métier au lycée :

- Renégociation du statut de l'enseignant pour que l'ensemble de leurs missions soit reconnu



Une évaluation des établissements qui tiennent compte de la qualité de vie au lycée :

- Possibilité pour les lycées de rendre public leur évaluation annuelle qui prendrait en compte la qualité de vie au lycée :
 - la qualité de l'accompagnement et du suivi dans l'orientation,
 - l'accompagnement pédagogique ;
 - la qualité des partenariats extérieurs et la vitalité du réseau des anciens ;
 - la qualité des conditions d'exercice du métier et le moral de la communauté éducative ;
 - la prise en compte des lycéens et le dynamisme de la vie lycéenne ;
 - le dynamisme des pratiques artistiques et des activités culturelles ;
 - le développement des activités liées à l'Education Physique et Sportive.

**V : Repenser les emplois du temps et les missions de l'enseignant :
pour une refondation du lycée.**





Conclusion - Préconisations : les choix possibles

Le gouvernement va devoir choisir le degré d'évolution qu'il veut et pense pouvoir conduire au lycée, à ce moment précis de la société française, avec ses tensions, ses contradictions, ses aspirations et puis l'état des finances publiques et de leur répartition.

Trois choix sont possibles.

1) Le premier, le plus simple, le mieux propice à la stabilité des dépenses publiques consacrées au lycée consiste à ne rien faire et à gérer en douceur une meilleure répartition des moyens entre les académies, les départements et les établissements.

Ce premier choix aura de nombreux et puissants soutiens.

- Soutiens nombreux et puissants puisqu'une bonne partie des lycées vont bien. Ceux qui constituent une propédeutique aux CPGE ou aux BTS. Ceux des **centres ville** avec de bons taux de réussite au Bac, de nombreuses poursuites d'études, pas trop de redoublements. Finalement, le problème c'est le collège ... Pourquoi Diable s'attaquer au lycée ? Ah oui, et puis une observation : dans les lycées qui vont bien se trouvent la très grande majorité des enfants des élites sociales, économiques, médiatiques, administratives et politiques. Ces jeunes adultes là se portent plutôt bien dans le lycée tel qu'il existe et qui n'est pas si éloigné de celui qu'ont connu... leurs parents. Ces lycées là forment des bacheliers qui iront en CPGE, ou en Droit ou en Médecine et vers le professorat. Pourquoi changer ?

- Soutiens nombreux et puissants puisque, ne touchant pas au temps scolaire, on n'aura pas besoin d'arbitrer entre les disciplines. Si on maintient en l'état les emplois du temps, la répartition horaire entre heures de classe, TPE et accompagnement scolaire, on ne froisse personne. On ne risque pas d'être accusé de brader les savoirs, de faire baisser le niveau, « d'assassiner » les lettres, ou les sciences, ou les sciences économiques et sociales. Ce temps scolaire, cette répartition par discipline, ces méthodes pédagogiques qui ont fait leur preuve depuis des décennies, ce « système-de-notation-qui-assure-le-maintien-d'un-haut-niveau-d'exigence-intellectuelle-qui-est-bien-le-moins-que-l'on-doive-aux-jeunes-les-plus-en-difficulté »... tout cela fonctionne plutôt bien pour une bonne moitié des lycéens.

- Soutiens nombreux et puissants puisque, « pour les autres lycéens », la question est d'abord de savoir : si le collège a correctement rempli sa mission (redite) et si ces lycéens-là devraient vraiment être au lycée (redite). Ensuite il y a le lycée professionnel, qui n'est pas si mal d'ailleurs, on vient de le réformer.
- Soutiens nombreux et puissants puisque le statut des enseignants ne sera pas « remis en cause » ni simplement discuté. Cela fait 59 années que ce statut n'a pas été modifié ni quant à la mission des professeurs ni quant au mode de calcul de leurs obligations de service (un nombre d'heures fixe ; calculé par semaine et non pas « annualisé » ; passées « devant les élèves ») ; ni quant à leurs obligations de formation continue.

Ce premier choix aura de nombreux et puissants soutiens mais, bien sûr, il aura aussi des contempteurs. C'est à qui s'indignera le plus d'un recul, du triomphe des conservatismes, du simulacre démontré qu'est la consultation qui a donné lieu à ces quelques pages.


S'il était retenu, ce choix serait explosif. Le degré d'inégalité supporté par les spoliés du système devient proprement insupportable. « L'élitisme républicain » ravage une jeunesse de plus en plus défiante à l'égard des pouvoirs (les médias comme les partis politiques, les élites économiques comme les élites intellectuelles) et des discours. Sous cet angle, le déséquilibre des voies et des filières et ce qu'on appelle « orientation » couvrent de plus en plus maladroitement un tri social.

2) Le deuxième choix possible est de concentrer la « réforme du lycée » sur un certain nombre de sujets précis, qu'il y a urgence à traiter :

- L'orientation
- La revalorisation de la voie technologique et de son image
- La rénovation des filières STI

Le rééquilibrage des séries au sein de la voie générale

- La revalorisation de la voie technologique et de son image
- La rénovation des filières STI
- La rénovation des épreuves du Bac en langue pour harmoniser la nature des épreuves avec les objectifs de la formation tout au long des 3 années du lycée, d'une part, et d'autre part, pour harmoniser les épreuves d'une série à l'autre dans la voie générale, et entre les deux voies générale et technologique.



- Tendre vers la diminution du nombre des élèves par division en classe de Seconde en tenant compte de leur hétérogénéité et des disciplines enseignées.

- En contrepartie la diminution en tendance du nombre d'heures/élève par niveau de classe, en dissociant nettement le nombre d'heures/élève et le nombre d'heures/enseignant (on ne diminue pas le nombre d'heures/élève pour supprimer des emplois).

- Une nouvelle étape de la démocratie lycéenne par une participation plus grande aux processus de décision concernant la vie scolaire et une reconnaissance des engagements lycéens.

3) Le troisième choix possible est complémentaire du deuxième : lancer une vaste concertation sur une véritable refondation du lycée en partant :

- des propositions des lycéens (CVL + UNL + FIDEL) sur le temps scolaire, l'intégration du temps de travail personnel au sein de leur emploi du temps, la répartition de leur emploi du temps entre cours « classiques » en classe, activités sportives, activités culturelles et artistiques, accompagnement personnel, orientation et stages ;

- d'une négociation avec les syndicats d'enseignants sur la nature de leur mission et le décompte de leur service : les contreparties qu'il faudra leur donner seront à terme compensées par la réduction du nombre d'heures/élèves ;

- d'une négociation avec les régions sur le lien lycée/environnement territorial et social et sur la participation de l'espace immobilier à la formation lycéenne

Le choix des scénarii et le devenir de la centaine de préconisations inspirées du terrain et présentes dans ce rapport dépendent désormais de la volonté des politiques, des partenaires sociaux et des membres de la communauté éducative.

Les choix qui seront faits sont aussi des choix de société. Comme l'est celui de la méthode employée pour mener le changement et qui tient en trois mots : **confiance, responsabilisation et loyauté.**

Confiance et considération pour tous ceux dont l'éducation est le métier. Confiance qui conduit à les écouter et à prendre en compte ce qu'ils disent. En partant du principe qu'ils détiennent au moins une part de la vérité sur ce qu'il y a à faire pour améliorer le lycée en France. Confiance en leur expertise et en leur engagement. Confiance pour que dans un cadre national dûment établi, il y ait place pour une certaine souplesse dans le fonctionnement, une place pour l'initiative locale, pour que les équipes éducatives puissent mener à bien des projets dont elles ont l'idée et qu'elles sont prêtes à évaluer, un espace pour le désir de bien exercer son métier et, osons le terme, pour le plaisir d'enseigner.

Responsabilisation des lycéens qui méritent aussi qu'on leur fasse confiance. Dans un pays qui se méfie de sa jeunesse et lui fait bien peu de place, c'est un des défis majeurs du lycée d'aujourd'hui. Que l'engagement des lycéens soit reconnu, qu'une part réelle leur soit donnée dans la prise de décision concernant les affaires du lycée, des budgets tout aussi réels à gérer, une co-responsabilisation dans leur évaluation, un espace -temps pour se chercher, se construire et s'ouvrir aux autres et au monde. Que le lycée soit pour tous l'espace-temps de l'accès au savoir mais aussi aux arts, à la culture, au monde, et notamment pour ceux qui, prisonniers de leur environnement ou de leur territoire, ne trouveront peut-être pas cette chance ailleurs ni à un autre moment.

Loyauté. Du système éducatif en premier lieu. Qui doit se donner comme objectif de garantir à tous les élèves les conditions d'une orientation mûrie dans le temps long, fondée sur une information claire et équitable, un questionnement et des rencontres. Avec le droit à l'erreur. Des passerelles pour changer d'orientation, des retours possibles à l'aune de l'effort fourni et des compétences acquises. Un fonctionnement qui pourrait promouvoir d'autres formes d'évaluation où les qualités humaines, les compétences aussi bien que les connaissances, seraient reconnues en premier lieu. Qui pourrait davantage faire confiance lui aussi, à chaque élève, en se donnant comme objectif d'aider chacun à trouver des points d'appui pour progresser. Au lieu de montrer sans cesse à ceux qui échouent dans le système scolaire, leurs lacunes, leurs faiblesses et d'entretenir la mésestime de soi.

Loyauté de ceux qui prennent les décisions enfin. Pour que le changement soit accompagné de son évaluation. Pour que la concertation et la délibération ne soient pas éphémères, mais un mode d'être et de gouvernance au sein de l'Education Nationale. Sa nouvelle respiration. Pour que le changement soit le fruit de l'écoute, de la prise en considération et du débat. Une façon d'agir qui serait un peu ce dont on voudrait proposer l'exemple aux générations montantes.